

# MÉMORIAL

## DES

### SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

### DE LA VILLE DE GENÈVE

---

---

Vingtième séance – Mercredi 11 octobre 2000, à 20 h 45

**Présidence de M. Bernard Paillard, président**

La séance est ouverte à 20 h 45 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *MM. André Hediger et Christian Ferrazino*, conseillers administratifs, *MM. Philippe Cottier, Jean-Marie Hainaut, M<sup>me</sup> Virginie Keller Lopez, M. Pierre Maudet, M<sup>me</sup> Sandrine Salerno et M. Christian Zaugg*.

Assistent à la séance: *M. Alain Vaissade*, maire, *M. Manuel Tornare*, vice-président, et *M Pierre Muller*, conseiller administratif.

#### CONVOCATION

Par lettre du 28 septembre 2000, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 10 octobre et mercredi 11 octobre 2000, à 17 h et 20 h 30.

**1. Communications du Conseil administratif.**

Néant.

**2. Communications du bureau du Conseil municipal.**

Néant.

**3. Motion de MM. Jacques Mino, François Sottas, M<sup>mes</sup> Michèle Künzler, Anne-Marie von Arx-Vernon et Sandrine Salerno: «Modification de l'arrêté N° 372 du 19 mai 1998 «Soyons justes aujourd'hui... pas dans 50 ans!» (réfugiés bosniaques) (M-108)<sup>1</sup>.***PROJET DE MOTION*

Considérant:

- qu'une majorité du Conseil municipal proclamait alors qu'«il est contraire à toutes les règles humaines de procéder à des renvois forcés de personnes innocentes qui ont trouvé refuge dans notre pays»;
- que l'arrêté adopté en faveur de 100 requérants d'asile bosniaques a permis à plusieurs d'entre eux soit d'organiser leur départ dans la dignité, soit d'accéder à une autonomie financière et de pouvoir enfin disposer d'un permis stable, selon le récent engagement des autorités fédérales;
- que le fonds de 300 000 francs, augmenté d'un don de 30 000 francs octroyé par les Eglises, a été peu sollicité, vu l'autonomie financière importante des personnes concernées, et qu'il se monte encore aujourd'hui à 292 500 francs, ne prenant plus en charge que deux situations;
- que les menaces de renvoi forcé pèsent aujourd'hui sur d'autres requérants d'asile arrivés chez nous après janvier 1993 en provenance également des Balkans, principalement de la Kosove;
- que bien des familles, dont bon nombre d'enfants sont nés ou ont passé toute leur adolescence chez nous, ont tissé davantage de liens ici et ne retrouveraient ni maison ni travail à court terme dans leur région d'origine;

---

<sup>1</sup> Urgence acceptée, 1682.

- que Berne a décidé d'autoriser les 15-20 ans à mener à terme les formations professionnelles ou scolaires entreprises en septembre 1999 ou avant – ce qui ne concernerait à Genève que 10 à 20 jeunes – pour autant qu'ils puissent assurer leur autonomie financière;
- qu'il y a lieu, en conséquence, d'élargir le cercle des personnes bénéficiaires de ce fonds,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à modifier l'article premier de l'arrêté en question comme suit: «Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 300 000 francs destiné à contribuer à la prise en charge des jeunes requérants en formation, ainsi que de tout autre requérant que les autorités du canton de Genève décideraient de protéger pour un temps déterminé.»

**M<sup>me</sup> Anne-Marie von Arx-Vernon (DC).** M. Mino a très bien su expliquer, à la séance précédente, lors du débat sur l'urgence de cette motion, les bonnes raisons de consacrer le fonds créé pour subvenir aux besoins de réfugiés bosniaques, qui a été si peu utilisé – et nous pouvons nous en réjouir – à des cas tout à fait spécifiques. Il vaut vraiment la peine que l'on contribue à la formation de jeunes Kosovars, à condition qu'ils n'émargent pas à l'aide sociale, afin qu'ils puissent continuer ici leurs études; ils seront ainsi encore plus autonomes et donc encore plus indépendants lorsqu'ils pourront retourner dans leur pays. Je crois que c'est vraiment un excellent exemple et nous pouvons nous réjouir, puisque ce fonds existe, de pouvoir l'utiliser pour ce type de cause. C'est pourquoi je vous invite, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, à soutenir cette motion.

**La parole n'étant pas demandée en préconsultation, la motion est mise aux voix; elle est acceptée sans opposition (quelques abstentions).**

Elle est ainsi conçue:

### *MOTION*

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à modifier l'article premier de l'arrêté en question comme suit: «Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 300 000 francs destiné à contribuer à la prise en charge des jeunes requérants en formation, ainsi que de tout autre requérant que les autorités du canton de Genève décideraient de protéger pour un temps déterminé.»

*Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.*

4. Rapport de la commission du règlement chargée d'examiner le projet d'arrêté de MM. Jean-Marie Hainaut et Pierre Reichenbach, renvoyé en commission le 24 janvier 2000, intitulé: «Modification du règlement du Conseil municipal concernant l'urgence» (PA-1 A)<sup>1</sup>.

*Troisième débat*

La parole n'étant pas demandée, l'arrêté est mis aux voix article par article et dans son ensemble; il est accepté à l'unanimité.

Il est ainsi conçu:

*ARRÊTÉ*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 147 du règlement du Conseil municipal,

*arrête:*

*TITRE VI*

**Initiatives des conseillers municipaux et des conseillers administratifs**

CHAPITRE I

**Initiative des conseillers municipaux**

*Article unique.* – Le règlement du Conseil municipal est modifié comme suit:

a) *Projet d'arrêté*

Définition

**Art. 41.** – inchangé.

**Art. 42.** – inchangé.

**Art. 42 bis.** – Dans le cas d'un projet d'arrêté urgent, les dispositions des articles 46 et 54 sont applicables par analogie. (*nouveau*)

---

<sup>1</sup> Rapport, 1774.

b) *Motion*

Délibération

**Art. 46. – modifié**

1. Le proposant peut demander que sa motion soit ajoutée à l'ordre du jour de la séance en cours s'il y a urgence. (*inchangé*)

Dans ce cas, il doit déposer sa motion dans le quart d'heure qui suit le début de la première séance. (*nouveau*)

Lorsque plusieurs séances sont agendées le même jour, les motions urgentes doivent être déposées lors de la première séance, excepté lors de la session sur le budget. (*nouveau*)

Lors du budget, les urgences peuvent être déposées dans le quart d'heure qui suit l'ouverture de la séance du matin, ainsi qu'au début de la séance de l'après-midi. (*nouveau*)

2. Après qu'elle a été annoncée, le texte de la motion est distribué aux conseillers municipaux et aux conseillers administratifs, au cours de la même séance. (*nouveau*)

3. Au début de la deuxième séance, le proposant dispose de 3 minutes pour s'exprimer sur l'urgence de sa motion. En cas de pluralité d'auteur, seul l'un d'entre eux s'exprime. (*nouveau*)

4. Chaque groupe, par un de ses représentants, dispose d'une minute pour s'exprimer sur l'urgence. (*nouveau*)

5. Si, au vote, l'urgence est acceptée, le proposant développe immédiatement sa motion. (*nouveau*)

6. La délibération a lieu conformément aux dispositions du Titre VIII.

d) *Résolution*

Délibération

**Art. 54. – modifié**

1. Le proposant peut demander que sa résolution soit ajoutée à l'ordre du jour de la séance en cours s'il y a urgence. (*inchangé*)

Dans ce cas, il doit déposer sa résolution dans le quart d'heure qui suit le début de la première séance. (*nouveau*)

2. Après qu'elle a été annoncée, le texte de la résolution est distribué aux conseillers municipaux et aux conseillers administratifs, au cours de la même séance. (*nouveau*)

3. Au début de la deuxième séance, le proposant dispose de 3 minutes pour s'exprimer sur l'urgence de sa résolution. En cas de pluralité d'auteur, seul l'un d'entre eux s'exprime. (*nouveau*)

4. Chaque groupe, par un de ses représentants, dispose d'une minute pour s'exprimer sur l'urgence. (*nouveau*)

5. Si, au vote, l'urgence est acceptée, le proposant développe immédiatement sa résolution. (*nouveau*)

6. La délibération a lieu conformément aux dispositions du Titre VIII.

### g) *Interpellation*

Annonce

#### **Art. 59. – modifié**

1. *inchangé*

2. *inchangé*

3. Dans le cas d'une interpellation urgente, les dispositions des articles 46 et 54 sont applicables par analogie. (*nouveau*)

*Le troisième débat ayant eu lieu, l'arrêté devient définitif.*

5. **Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la motion de MM. André Kaplun et Jean-Luc Persoz, renvoyée en commission le 16 juin 1999, intitulée: «Déficit chronique de la Ville: réduisons la dette» (M-393 A)<sup>1</sup>.**

**Rapporteur: M. Jean-Pascal Perler.**

#### 1. **Préambule**

Lors de la séance du 16 juin 1999, le Conseil municipal a renvoyé la motion citée en objet à la commission des finances.

Présidée par M<sup>me</sup> Michèle Ducret, la commission des finances a étudié la motion N° 393 au cours des séances du 8 février et du 7 mars 2000. Elle a procédé

---

<sup>1</sup> «Mémorial 157<sup>e</sup> année»: Développée, 358.

à l'audition de M. Pierre Muller, maire de la Ville de Genève, chargé du département des finances et de l'administration générale, accompagné de M. Eric Hermann, directeur de la Direction des finances.

Le rapporteur tient à remercier M<sup>me</sup> Micheline Pürro pour la prise des notes de séances, particulièrement parce qu'elle débute en tant que procès-verbaliste de la commission et que la tâche n'y est pas toujours aisée.

## 2. Rappel des invites de la motion

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de rechercher les actifs susceptibles d'être réalisés;
- de faire des propositions au Conseil municipal de vente d'actifs d'une valeur permettant d'amortir sensiblement la dette de la Ville de Genève;
- d'affecter le produit de la vente exclusivement à l'amortissement de la dette.

## 3. Travail de la commission

Lors de la première séance d'étude de la motion N° 393, les motionnaires, qui font aussi partie de la commission des finances, précisent qu'il n'est pas nécessaire d'auditionner formellement les auteurs de cette motion, car le texte est clair et limpide. Par contre, ils estiment utile d'auditionner une personne du département des finances.

Cependant, suite à différentes questions des commissaires, les motionnaires confirment que les actifs réalisables concernent seulement les immeubles locatifs, quelques bâtiments industriels et le patrimoine foncier. Certains bâtiments du patrimoine administratif, comme le Grand Théâtre, pourraient aussi faire partie des actifs réalisables. Enfin, un but important de cette motion serait d'obtenir un inventaire complet des actifs de la Ville de Genève.

Pour terminer, ils ajoutent le fait qu'il est quand même très cocasse de constater que ce qui a conduit à élaborer cette motion est la fin de bail d'un dépôt à l'avenue Guiseppe-Motta; ce bâtiment rapportait une location et actuellement la Ville de Genève se retrouve sans location et avec un objet qui n'est plus vendable, car il est squatté. C'est typiquement le genre d'objet que l'on peut se demander s'il est vraiment nécessaire de le posséder.

Lors de la seconde séance consacrée à l'étude de la motion N° 393, les commissaires accueillent MM. Pierre Muller et Eric Hermann. M. le maire rappelle que la dette est estimée, pour fin 2000, à 1,9 milliard. Cette motion pose la question cruciale de l'équilibre budgétaire et souligne que, si l'on veut réduire la dette

de la Ville de Genève, il faudra avoir un boni qui couvre toute la dette, ce qui n'est pas simple. En effet, il ne faut pas que les charges augmentent plus vite que la croissance économique, car, le cas échéant, le montant de la dette augmentera d'année en année. Lorsque le Conseil municipal recevra le 19<sup>e</sup> programme d'investissements quadriennal (PIQ), qui est un plan d'intentions d'investissements couvrant la période 2001-2004, il pourra constater que les investissements ne sont pas autofinancés; la situation doit absolument changer, car il est primordial, pour diminuer la dette, que les investissements soient autofinancés.

M. Muller nous apprend qu'il a participé à une réunion dont l'objet était une étude concernant la «titrisation» de la dette; il s'agit de la possibilité de convertir la dette de la Ville en une forme négociable (papiers valeurs), par exemple un capital-actions pour une société anonyme, moyennant une rétribution basée sur des modalités prédéterminées (dividende). Par ailleurs, il a été également question de la vente de cash-flow, valable uniquement pour les immeubles locatifs propriété de la Ville, sur une période de quelques années (20-30 ans), à des sociétés financières. Il souligne que la Direction des finances se penche sur le problème de la dette et que le point important de cette affaire est qu'il faut absolument couvrir à 100% les investissements. Actuellement, les taux sont stables, mais une augmentation est prévue dans un proche avenir. Il relève que la dette est un problème grave et que la responsabilité politique et sociale concerne les conseillers municipaux et les conseillers administratifs; ces derniers se préoccupant de la dette lors de chaque séance hebdomadaire étant donné qu'ils se penchent régulièrement sur des dépenses. Il souligne que la limite des 100 millions est respectée, étant donné que le patrimoine administratif se monte à 96 millions et le patrimoine financier à 20 millions, et il rappelle qu'il faut faire la différence entre le fonctionnement et les investissements. Il mentionne que le PIQ est un plan d'intentions, que les taux peuvent allègrement fluctuer et qu'ils ont tendance à monter. C'est pourquoi il faut donc être très prudent et avoir une politique restrictive au niveau du PIQ.

Concernant les actifs, M. Muller constate qu'il est toujours possible de les vendre, mais que, pour plusieurs raisons, cela est assez compliqué. La Ville de Genève possède des immeubles d'habitations, mais la plupart sont à vocation sociale, hormis les appartements à loyer libre, mais il ne voit pas qui pourrait être intéressé à les acheter; de plus, ces immeubles qui font partie du patrimoine financier rapportent de l'argent, le subventionnement des loyers étant régi par un règlement de la Gérance immobilière municipale. D'autres immeubles ont été légués à la Ville de Genève, mais comportent des restrictions notariales. L'Hôtel Métropole pourrait être vendu, car cela rapporterait beaucoup plus que le loyer obtenu par un droit de superficie. Les actions de la Banque cantonale de Genève (environ 150 millions de francs), quant à elles, ne peuvent pas être vendues, car la loi ne l'autorise pas. Il n'est, en outre, pas possible de vendre des écoles ou des

musées. Pour ce qui est du patrimoine foncier, il n'existe pas de majorité au Conseil municipal prête à en vendre une partie. Finalement, la marge de manœuvre pour réaliser les actifs de la Ville est très restreinte. Cependant, M. Muller est d'accord de vendre une partie du patrimoine, mais en diminution du bilan. Il est possible d'avoir une discussion au sein du Conseil administratif au sujet de la vente d'actifs, mais il lui serait utile d'avoir une piste de la part de la commission des finances, ce qui simplifierait le travail.

M. Hermann ajoute, en ce qui concerne la dette par tête d'habitant, que les commissaires reçoivent chaque année un document à ce sujet, et il tient à souligner que les grandes villes suisses (Genève, Zurich, Berne, etc.) n'ont pas les mêmes compétences au sujet des investissements. Si, dans un premier temps, nous voulons stopper l'endettement, il faut impérativement autofinancer les investissements. Les immeubles locatifs de la Ville de Genève sont estimés à 800 millions de francs, ce qui correspond au droit commercial, et nous n'avons pas le droit de mettre au bilan une valeur plus élevée. Pour juger de la santé du bilan de la Ville, il faut se référer aux chiffres suivants: revenus des biens: 120 millions, charges de la dette: 80 millions; ce qui laisse apparaître que les revenus rapportent plus que la charge de la dette ne pèse, soit environ 40 millions, la situation n'est donc pas si catastrophique. Pour ce qui est de l'affectation de la dette à chaque immeuble, ce qui permettrait de voir la rentabilité de chacun, il faudrait affecter la dette à des biens négociables, soit les immeubles locatifs, ce qui serait effectivement une façon de procéder; cela désignerait le fait de considérer le parc des immeubles locatifs comme un ensemble homogène et indépendant au niveau financier. C'est-à-dire que, contrairement à la pratique actuelle de la Ville de Genève, où les emprunts se contractent par rapport au besoin de trésorerie globale de la Ville, il faudrait considérer la valeur du patrimoine financier comme autant (tout ou partie) d'un besoin de financement, à l'instar d'une hypothèque pour l'acquisition d'un bien immobilier. En pratique, cela consisterait à «détacher» de la dette actuelle une partie au plus près de la valeur du parc immobilier et de l'affecter à ce domaine comme une charge financière dédiée.

### 3. Discussion de la commission

Les radicaux ressentent cette motion comme un signe politique et il faudrait que la majorité des conseillers municipaux veuillent le donner également, ce qui n'est pas le cas. En effet, plusieurs groupes politiques ne veulent pas aliéner le patrimoine de la Ville de Genève et le Conseil municipal dans son ensemble souhaite que la commune cesse de vivre au-dessus de ses moyens. Ils pensent que ces ventes ne se feront jamais et que de toute façon il n'y a pas beaucoup de patrimoine qui soit vendable. Sur le plan strict de la motion N° 393, ils la trouvent bien insuffisante et considèrent qu'il faudrait la compléter. Que tout excédent de

recettes soit affecté à la diminution de la dette – comme la loi l’autorise – est une bonne chose, pour autant qu’il y ait des excédents de recettes capables de rembourser toute la dette ou une partie de celle-ci. Pour ce qui est de la titrisation de la dette et du cash-flow, ils remarquent que l’on réintroduit des manières de faire qui datent du passé et dont on change le nom.

Les Verts ont accepté d’entrer en discussion sur la motion N° 393, mais ils pensent qu’il faut aller au fond de la démarche et ils estiment intéressant d’avoir un inventaire des actifs de la Ville de Genève. Pour exemple, le bâtiment de Vessy – pavillon Charles-Galland – fait partie du patrimoine de la Ville de Genève et est, par conséquent, entretenu par la Ville, mais il est utilisé par l’Etat. Les Verts jugent utile que dans cet inventaire il soit mentionné s’il s’agit de biens qui peuvent être vendus ou pas, car souvent ce sont des legs ou des dons soumis à des clauses spéciales.

Les socialistes ne sont pas contre l’idée d’avoir une liste détaillée des actifs de la Ville de Genève, mais ils soulignent que la motion ne demande pas que cela. Ce débat, selon eux, mêle plusieurs problèmes différents. En effet, il y a entre autres la discussion qui consiste à savoir ce qui va être fait avec les éventuels bonis budgétaires; doivent-ils couvrir en priorité la dette de la Ville de Genève? Et, deuxièmement, il y a la question de la vente d’actifs, mais il semble qu’il y ait très peu de bâtiments qui puissent être vendus. Cependant, l’estimation de la valeur de certains des bâtiments de la Ville est tellement ridicule qu’il faudra les réévaluer dans le bilan, bien qu’il ne soit pas possible d’effectuer cette réévaluation au prix du marché actuel. De plus, fondamentalement, les socialistes ont toujours défendu le contrôle du droit de superficie, car il est indispensable d’avoir une maîtrise du sol.

Les libéraux constatent que la Ville va peut-être au-devant de bonis, et tout le monde s’en réjouit, mais cela est une chose fragile. Si des personnes suivent l’évolution économique internationale, elles ont pu constater une hausse des taux d’intérêt depuis quelques mois et c’est pourquoi les libéraux sont très réservés quant aux bonis. Il faut garder en mémoire que l’équilibre financier est réjouissant, mais fragile. Sur le plan philosophique, c’est la réévaluation des actifs qui leur pose un problème. En effet, une réévaluation n’est qu’une question d’écriture qui permet de présenter un bilan positif. Les libéraux sont attachés à ce que le Conseil administratif fasse preuve de rigueur et propose des choses concrètes, car c’est ce qu’ils attendent d’un gouvernement responsable. Si le Conseil administratif a une volonté politique claire, il pourrait remettre une liste des actifs à la commission. Malheureusement, force est de constater que ce document existe, mais qu’il est pour l’instant à usage interne seulement.

Il est important de souligner qu’il s’agit d’un débat purement politique, car il existe un problème de la dette qui devient criant et qui va détériorer la

marge sociale de la collectivité. Les libéraux voteront la motion telle qu'elle a été acceptée par le Conseil municipal et renvoyée à la commission des finances.

Les démocrates-chrétiens soutiennent cette motion. Il reconnaissent qu'actuellement il n'existe pas une franche majorité du Conseil municipal qui vendrait les biens de la Ville de Genève, même pour rembourser la dette. Dans l'inventaire réclamé, ils aimeraient que soient mentionnés les actifs qui amènent des revenus et que soient expliqués à ce Conseil les nouveaux modes de traitement des dettes. S'il devait y avoir une augmentation des taux d'intérêt de 1%, cela représenterait une somme de 10 à 15 millions de francs de charges supplémentaires. C'est pourquoi il est absolument nécessaire de s'attaquer à la dette par tous les moyens aussi originaux soient-ils. Les droits de superficie sont intéressants, tant qu'ils rapportent quelque chose.

L'Alliance de gauche (Parti du travail et Progressistes) estime qu'il serait vraiment judicieux de profiter de cette motion pour faire un travail de fond. Elle n'est pas contre l'élaboration d'un inventaire, mais son engagement vis-à-vis de cette motion s'arrêtera là.

L'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) indique qu'elle ne peut pas voter cette motion telle quelle et propose des amendements visant à remplacer les deuxième et troisième invites pour la rendre acceptable. En effet, voter, d'une part, restrictivement la vente d'actifs, sans proposer d'autres moyens pour réduire la dette, et, d'autre part, l'affectation du produit de cette vente exclusivement à l'amortissement de la dette, c'est aller devant le refus de la majorité du Conseil municipal. C'est pourquoi elle propose un texte plus généraliste pouvant permettre l'acceptation unanime de la commission, car la problématique de la dette est une affaire sérieuse du ressort du Conseil administratif qui est chargé de faire des propositions.

Après une petite discussion de stratégie politique, mais néanmoins animée, la majorité de la commission des finances décide d'intégrer un des amendements de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants), le considérant comme complémentaire, plutôt que de remplacer les deuxième et troisième invites, et de rajouter une nouvelle invite.

#### 4. Votes de la commission

Le vote des différentes invites de cette motion est:

*Première invite* (inchangée)

«– de rechercher des actifs susceptibles d'être réalisés»

Cette invite est acceptée par 10 oui (1 AdG/SI, 1 AdG/TP, 1 Ve, 2 DC, 3 L, 2 R); 1 abstention (1 Ve).

*Deuxième invite* (mélange de l'amendement proposé par M. Lyon et de l'invite initiale)

«– de faire des propositions au Conseil municipal en vue de diminuer la dette, par exemple des ventes d'actifs ou d'autres solutions efficaces»

Cette invite est acceptée par 7 oui (2 DC, 3 L, 2 R) contre 2 non (2 Ve); 2 abstentions (1 AdG/SI, 1 AdG/TP).

*Troisième invite* (nouveau)

«– d'élaborer un programme de diminution de la dette actuelle et de le soumettre au Conseil municipal»

Cette invite est acceptée par 10 oui (2 DC, 3 L, 2 R, 1 Ve, 1 AdG/SI, 1 AdG/TP); 1 abstention (1 Ve).

*Quatrième invite* (inchangée)

«– d'affecter le produit de la vente exclusivement à l'amortissement de la dette»

Cette invite est acceptée par 8 oui (2 DC, 3 L, 2 R, 1 Ve) contre 2 non (1 AdG/SI, 1 AdG/TP); 1 abstention (1 Ve).

Après cette première série de votes, l'Alternative demande un vote sur la suppression des termes «ventes d'actifs» dans la deuxième invite afin de permettre au texte d'être moins restrictif.

Cette proposition est refusée par 7 non (2 DC, 3 L, 2 R) contre 4 oui (1 AdG/SI, 1 AdG/TP, 2 Ve).

Enfin, la commission passe au vote de la motion amendée; cette dernière est acceptée par 7 oui (2 DC, 3 L, 2 R) contre 3 non (1 AdG/SI, 1 ADG/TP, 1 Ve); 1 abstention (1 Ve).

En conséquence du travail et des votes effectués en commission, la commission des finances recommande au Conseil municipal d'accepter les invites de la motion N° 393 formulées ci-après.

### *PROJET DE MOTION AMENDÉE*

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de rechercher des actifs susceptibles d'être réalisés;
- de faire des propositions au Conseil municipal en vue de diminuer la dette, par exemple des ventes d'actifs ou d'autres solutions efficaces;
- d'élaborer un programme de diminution de la dette actuelle et de le soumettre au Conseil municipal;
- d'affecter le produit de la vente exclusivement à l'amortissement de la dette.

*Premier débat*

**M. Souhail Mouhanna** (AdG/SI). Ce rapport se termine par un projet de motion amendée qui, par quatre invites, demande au Conseil administratif d'effectuer la recherche des actifs susceptibles d'être réalisés, de faire des propositions au Conseil municipal en vue de diminuer la dette, par exemple des ventes d'actifs ou d'autres solutions efficaces, d'élaborer un programme de diminution de la dette actuelle et de le soumettre au Conseil municipal et d'affecter le produit de la vente exclusivement à l'amortissement de la dette.

Je vais déposer un amendement à cette motion, parce que, à mes yeux, elle ne tient pas compte du fait que cette dette a été essentiellement occasionnée par des investissements de la Ville de Genève et que ceux-ci ont permis à la Ville d'acquérir un patrimoine financier et administratif qui génère des revenus. On lit d'ailleurs par exemple dans le rapport que, selon le directeur des finances de la Ville de Genève, le patrimoine administratif et financier rapporte à la Ville de Genève 120 millions de francs par année. Si nous mettons cette somme en face de l'intérêt passif de la dette, qui est à peu près de 80 millions, nous constatons que celle-ci n'est pas constituée d'argent jeté par la fenêtre par la Ville, mais essentiellement d'investissements qui ont permis la création de beaucoup d'emplois dans notre ville et fait travailler des centaines et des milliers de travailleurs, ce qui a permis également à la Ville de recevoir des revenus qui sont de 50% supérieurs aux intérêts passifs.

C'est la raison pour laquelle j'estime que cette motion n'est pas acceptable telle qu'elle est rédigée et que je propose à la place des quatre invites les deux invites suivantes:

*Projet d'amendement*

- «— de présenter au Conseil municipal une étude relative à l'origine de la dette, la part due aux investissements, ainsi que les revenus générés par le patrimoine administratif et financier acquis par la Ville grâce à ces investissements;
- »— d'élaborer un programme de diminution de la dette actuelle et de le soumettre au Conseil municipal».

Je vais bien sûr déposer auprès de votre bureau le texte de ce projet d'amendement.

Je rappelle en passant que, lors d'une précédente séance plénière de notre Conseil municipal, je m'étais adressé au Conseil administratif pour lui demander de bien vouloir nous indiquer de quelle manière il entendait réduire la dette. Nous constatons notamment, dans les comptes 1999, que le Conseil administratif a

réussi à réduire la dette de 90 millions de francs. Cette somme est énorme, et je m'en félicite vivement, bien sûr, mais, si je la compare aux 5 millions de bonis que certains voulaient attribuer à la diminution de la dette de 1,8 milliard, je constate qu'il faudrait un certain nombre de siècles pour amortir la dette. Il y a donc beaucoup de moyens qui permettent de réduire la dette. La Ville l'a réduite de 90 millions de francs en 1999. Dans le projet de budget 2001 qui a été déposé, avec la révision à la hausse des recettes, nous constatons que la Ville va avoir une capacité d'autofinancement de plus de 110%. C'est-à-dire qu'il y aura la possibilité de ne pas emprunter pour les investissements et même d'augmenter les amortissements pour réduire la dette et, par conséquent, de ce point de vue là, nous sommes sur la bonne voie.

Je termine en disant que nous sommes en train d'examiner la motion N° 48 à la commission des finances qui est également en rapport avec cet objet. Par conséquent, il serait utile que le Conseil administratif nous fournisse l'étude que je demande dans ma proposition d'amendement afin que nous puissions examiner les propositions de réduction de la dette.

**M. Pierre Muller, conseiller administratif.** J'aimerais savoir quelles études M. le conseiller municipal Mouhanna souhaite que nous fassions au Conseil administratif. Nous pourrions probablement les réaliser, mais j'aimerais qu'il précise sa demande. Je reprendrai ensuite volontiers la parole, si vous me le permettez, Monsieur le président, afin de donner quelques pistes.

**M. Jean-Pascal Perler, rapporteur (Ve).** La commission des finances a accouché au forceps des propositions qui vous sont soumises dans ce rapport. L'amendement de M. Mouhanna nous convient amplement et je pense qu'il va bien plus loin que la motion amendée par la commission, en tout cas dans le sens de l'Alternative. En effet, lorsque les motionnaires ont déposé leur motion, nous n'étions pas au courant que, maintenant, on ne sait plus tellement quoi faire de ce boni. Je crois donc que la problématique de la dette a pris de l'importance et que les nouvelles invites proposées par l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) vont tout à fait dans ce sens-là. Les Verts accepteront cet amendement.

**M. Souhail Mouhanna (AdG/SI).** En réponse à M. le conseiller administratif Pierre Muller, je précise que la première invite de mon amendement concerne la présentation d'une étude relative à l'origine de la dette, la part due aux investissements ainsi que les revenus générés par le patrimoine administratif et financier acquis par la Ville grâce à ces investissements. En effet, si nous vendons des

actifs, nous perdons en même temps les revenus générés par ces actifs. Il ne faut donc pas demander des mesures qui pourraient aboutir à l'effet inverse de celui qui est souhaité. Par conséquent, il serait intéressant de savoir si l'on doit aller dans le sens des premières invites et quelles seraient les conséquences de ce genre de décision. Avant de prendre des décisions au niveau du Conseil municipal, et puisque je crois savoir que le Conseil administratif va nous présenter un projet de réduction de la dette, il serait bon de savoir à quoi elle est due, de quoi elle est constituée et combien rapportent à la Ville les investissements qui sont aussi à l'origine de la plus grande partie de cette dette. Les avoirs de la Ville rapportent de l'argent et, si nous nous débarrassons d'un certain nombre d'actifs, nous perdrons également de l'argent. Il ne faut donc pas aborder cette question d'une manière inconsidérée. C'est une question qui mérite une réflexion approfondie et une étude sérieuse. Le Conseil administratif nous présentera ensuite un plan et je pense qu'il a la volonté d'aller dans ce sens. C'est en tout cas ce que je crois avoir compris la dernière fois qu'on en a débattu.

**M. Sami Kanaan (S).** Les socialistes étaient malheureusement absents le jour du vote de commission. C'est notre faute et nous plaignons coupables. Cela me permet de préciser ici que nous aurions rejoint la minorité de l'époque et que nous aurions refusé les invites de la motion amendée telles qu'elles sont présentées dans le rapport. Aujourd'hui, nous soutiendrons l'amendement proposé par notre collègue Mouhanna. Cet amendement est empreint de sagesse, puisqu'il commence par demander un bilan, une analyse poussée et rationnelle avant de commencer à vendre des actifs.

Nous trouvons en particulier très intéressant d'établir une analyse des différents facteurs qui ont créé cette dette. Nous nous doutons de ce dont il s'agit, du moins en partie – nous en parlons souvent – mais une analyse un peu plus complète et poussée serait fort intéressante et montrerait probablement, entre autres, que cette dette est due pour beaucoup aux investissements quelque peu faramineux faits dans les années 80, période – faut-il le rappeler? – qui n'était pas celle d'une majorité alternative. Nous sommes également opposés *a priori* à vendre des actifs sans étude préalable sérieuse de l'impact de ces opérations. Nous remercions donc notre collègue Mouhanna pour cet amendement et nous le soutenons.

**M. Pierre Losio (Ve).** Quelques mots sur le sujet fort important de la dette de notre collectivité publique. Nous nous retrouvons effectivement dans une situation politique et financière bien différente de celle que nous avons eu à gérer ces dernières années, puisque nous sommes en face d'un bénéfice d'exercice de fonc-

tionnement et que se pose de manière très nette le problème de la diminution de la dette, alors qu'avant nous n'en étions qu'à nous demander comment nous allions boucler un budget de fonctionnement. Je vous rappelle que nous y sommes parvenus dans les dernières années, parfois même avec des dérogations assez significatives en ce qui concerne les amortissements.

Je me félicite de l'amendement du groupe AdG/SI qui montre que, contrairement à ce qu'on essaie de faire croire ou qu'on prétend dans une partie de cet hémicycle politique, la gauche et les Verts ne prennent pas ce problème à la légère. La diminution de la dette est quelque chose d'important pour nous, parce que nous sommes attachés au concept du développement durable; il n'est pas question que nous laissions notre collectivité publique accroître encore la dette. Nous sommes arrivés récemment, comme l'a dit mon collègue Mouhanna tout à l'heure, à diminuer significativement cette dette de 90 millions de francs, mais il reste à savoir si nous allons désormais diminuer la dette de 5 millions de francs par année. Là, il n'est nul besoin d'être un grand mathématicien pour comprendre que plusieurs siècles ne suffiraient pas à l'éponger.

Diverses solutions sont envisagées sur les bancs de ce Conseil municipal, notamment celle consistant à vendre les bijoux de la couronne pour diminuer les dettes. On pourrait avoir une discussion strictement frontale et idéologique qui consisterait à dire: «Il n'en est pas question!» En ce qui nous concerne, nous serions d'accord d'entrer en matière sur un objet ou un autre et, je crois que cela a été signifié dans le rapport de M. Perler, notamment en ce qui concerne un des bâtiments de Vessy, mais un exemple ne suffit pas à définir une position politique à long terme au sujet de la diminution de la dette. La loi prévoit, normalement, que la diminution de la dette provient principalement des bénéfices d'exercices. Nous pensons qu'effectivement c'est de cette manière qu'il convient de procéder, mais ne nous leurrions pas, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux; j'ai lu ce matin dans le quotidien *Le Temps* une analyse qui vient de montrer que la production fiscale va diminuer dans un délai beaucoup plus bref que nous ne le croyons et que les entreprises prévoient déjà des diminutions de commandes; les carnets de commande de certaines entreprises seraient déjà en diminution, ne serait-ce que pour les six prochains mois. C'est donc quelque chose qu'il ne faut pas prendre à la légère.

Pour reprendre la proposition de M. Mouhanna de faire une analyse, il y a une analyse qui se limite strictement aux chiffres, mais il y a quand même une analyse politique et il faudra bien qu'on nous explique d'où vient cette dette. J'imaginerai mal qu'on puisse nous expliquer cette dette autrement que par les investissements pharaoniques des années 80. Je vous rappelle, et je l'ai dit plusieurs fois dans ce Conseil municipal, que nous sommes arrivés à voter dans ce Conseil municipal des investissements à hauteur de plus de 240 millions de francs par année! Non

seulement on votait des investissements, mais on réinjectait le boni d'exercices financiers de fonctionnement dans les investissements. Cette majorité politique doit aussi assumer le fait que ces investissements pharaoniques, s'ils ont eu des côtés extrêmement positifs – il n'est pas question de nier l'utilité de certains investissements dans des équipements publics – ont largement fait déborder la coupe pendant une certaine période. Je me souviens avec délice des propos de M. Barde, à la commission des finances, qui nous avait dit d'un air tout à fait catastrophé: «On ne pouvait rien faire, c'était l'euphorie.» J'ai trouvé sur le moment que de tenir un tel discours, vu les responsabilités assumées par M. Barde vis-à-vis de la collectivité publique, était pour le moins léger.

En ce qui nous concerne, nous les Verts, nous sommes attachés fermement à la diminution de la dette. Le cycle financier risque d'être beaucoup plus court que nous le croyons et surtout que nous l'espérons. Il convient d'empoigner ce problème. Par contre, je ne pense pas – et les Verts non plus – qu'une diminution du patrimoine de la Ville de Genève, une vente inconsidérée des biens immobiliers ou d'autres valeurs patrimoniales, soit la solution qui permettra de réduire la dette. Cela y contribuera, dans le cas de certains objets tout à fait spécifiques, mais ce n'est pas une politique générale.

C'est pour cette raison que nous nous réjouissons de la proposition concrète et constructive qui a été faite tout à l'heure par notre collègue Mouhanna. Analysons la cause de cette dette et, ensuite, prenons connaissance des mesures que le Conseil administratif envisage dans cette perspective, tout en sachant que nous devons être extrêmement précis et attentifs puisque, si la réalité confirme les analyses exposées aujourd'hui dans le quotidien *Le Temps*, le cycle financier sera beaucoup plus court que nous l'espérons, notamment en ce qui concerne les rentrées fiscales.

**M. Jean-Luc Persoz (L).** Le préopinant, notre collègue Losio, a raison. La fragilité de l'amélioration économique est préoccupante et il semble que cela ne va pas durer assez longtemps pour nous permettre d'éponger l'entièreté de la dette à coups de 5 millions de francs; là, je rejoins M. Mouhanna.

L'objectif de cette motion était principalement de provoquer le débat. L'amendement Mouhanna est intéressant et je pense que nous le soutiendrons, mais je n'aimerais pas que cela soit une solution pour enterrer cette discussion qui doit avoir lieu maintenant, puisque c'est maintenant – comme souligné par M. Losio – que nous avons des bonis qui nous permettent d'éponger cette dette.

J'entends bien M. Kanaan nous demander qui a fait ce trou financier, et comment cela s'est passé. «Les années 80, c'était l'enfer!» En 1980, Sami, je n'avais même pas le droit de vote! Résultat des courses, je n'ai pas du tout envie de com-

mencer à faire de la politique avec un rétroviseur pour savoir ce qui s'est passé en 1980. J'aimerais bien savoir maintenant où nous allons et où cette majorité va nous emmener. Cela étant, je tiens à préciser, sans pour autant provoquer – j'espère – un débat épouvantable à ce propos, que les immeubles des Schtroumpfs ainsi que la couverture des voies de Saint-Jean ont été acceptés à l'unanimité du Conseil municipal; certes, ces investissements profitent à la collectivité, mais il apparaît maintenant – on est toujours plus intelligent après la bagarre qu'avant – que, 240 millions de francs par année, c'était trop! Seulement, il n'y avait pas que l'Entente dans le Conseil municipal. Les outils démocratiques mis à notre disposition et qui semblent parfois vous poser quelques problèmes – je pense notamment aux réunions qui ont eu lieu pour essayer de revenir sur un référendum qui, manifestement, vous pose problème – existaient déjà. Il était possible, Mesdames et Messieurs, dans le cadre des investissements pharaoniques comme ceux votés dans les années 80 que vous critiquez maintenant, de lancer un référendum.

Cela étant, pour conclure et afin de ne pas passer la nuit là-dessus, il me paraît important de renvoyer cela au Conseil administratif et que celui-ci nous donne les informations demandées par notre collègue Mouhanna...

*Une voix.* «M.» Mouhanna!

*M. Jean-Luc Persoz.* M. Mouhanna, si cela vous rassure, Madame. Il est important que nous ayons ces informations, mais nous voulons pouvoir rapidement traiter de ce sujet, parce que c'est maintenant que nous devons aborder ces discussions. Il n'y a qu'à voir les nombreux débats que nous avons eus et le retard que nous avons dans le retour des rapports pour les comptes 1999 concernant le traitement du boni; nous ne savons pas quoi faire du boni et nous sommes dans le flou le plus total à ce propos: le Conseil administratif fait une chose, le Conseil municipal aimerait en faire une autre... Il faut que nous soyons rapidement au clair quant à ce boni et à sa destination.

**M. Robert Pattaroni (DC).** Ne soyons pas longs, Monsieur le président. Nous constatons qu'il est aussi difficile de gérer les périodes de bénéfice que les périodes de déficit. Nous avons tout de suite approuvé cette motion qui a le mérite d'avoir lancé la discussion; la motion N° 48 du PDC qui l'a suivie est un complément, mais celle dont nous débattons est quand même tout à fait déterminante. Nous allons soutenir l'amendement qui a été proposé, parce qu'il nous paraît tout à fait raisonnable, en espérant que le Conseil administratif pourra répondre assez rapidement afin que nous ne perdions pas de vue le débat de base et avant, éventuellement, que la conjoncture se retourne.

Je voudrais quand même faire une ou deux remarques sur les investissements. Je pense qu'il serait intéressant que le Conseil administratif nous donne la liste des investissements réalisés au cours des dix ou quinze dernières années qui ont pu dépasser, par exemple, 10 millions de francs; nous verrons bien alors si nous avons fait des projets pharaoniques – c'est possible – ou non. Il faut quand même se souvenir que, dans les grands investissements de Genève, il y a eu l'aéroport, l'autoroute de contournement, beaucoup d'écoles... (*Remarque.*) Cela pour vous donner une idée de l'ambiance dans laquelle nous nous sommes trouvés. En Ville, par exemple, nous avons rénové l'école du 31-Décembre pour 10 millions de francs, coût vraiment très élevé et, comme disait Lisette, mets ta couverture; en fait, il ne s'agit pas d'une couverture en laine mais de celle des voies de Saint-Jean.

Cela dit, j'espère qu'on saura quand même apprécier cela, parce que beaucoup de ces investissements, Monsieur le président, n'ont jamais été contestés. Le référendum existe depuis un certain nombre d'années; à tout moment on aurait pu s'opposer et pourtant on ne l'a pas fait. Prenons les Services industriels de Genève: dans leur cas, le mot pharaonique pourrait être utilisé au carré; tous les partis étaient présents et personne ne s'est opposé à la réalisation de ce bâtiment qui est probablement trois à quatre fois trop grand, surtout par rapport à sa rentabilité. Nous attendrons maintenant que le Conseil administratif fasse son travail et nous découvrirons peut-être qu'il est possible, ou au contraire pas judicieux ou pas rentable, de procéder à des ventes. Nous verrons cela sur la base des résultats.

**M<sup>me</sup> Michèle Ducret (R).** Il ne me reste qu'à me joindre à ce concert harmonieux, pour une fois, entre tous les groupes. Nous sommes heureux, nous, radicaux, qui avons toujours été unanimement en faveur de la réduction de la dette, de voir que tout le monde aujourd'hui s'y intéresse. Nous allons donc accepter l'amendement proposé par M. Mouhanna. Nous espérons que cela donnera un signe politique fort et nous souhaitons vivement que la réponse demandée par M. Mouhanna arrive rapidement pour que cette motion ne soit pas l'objet d'un enterrement de première classe.

**M. Sami Kanaan (S).** Notre collègue Persoz nous a dit qu'il n'avait pas le droit de vote dans les années 80; il est jeune au point de ne pas savoir que le droit de référendum sur le budget n'existe pas. Aurions-nous voulu faire un référendum à l'époque sur le budget – je ne dis pas que nous l'aurions voulu – que nous ne l'aurions pas pu. D'autre part, il nous dit que nous ne pouvons pas faire de la politique avec un rétroviseur; en politique, nous ne tirons des leçons d'une situation que si nous analysons le passé. Personne n'est blanc ou noir dans les investissements des années 1980 et je suppose qu'en examinant le *Mémorial* nous

découvririons qu'il y a aussi des élus socialistes qui ont participé à certains votes sur les investissements. Cela dit, il faut tirer des leçons du passé. Il y avait une majorité en place à l'époque et nous le rappelons, de même que vous nous rappelez sans cesse les décisions que nous avons prises en tant que majorité dans les années 1990. Ne nous déniez donc pas le droit d'établir des responsabilités claires et nettes.

**M. Pierre de Freudenreich (L).** Le préopinant a parfaitement raison. Il est en effet extrêmement important de pouvoir toujours déterminer après coup pour quelles raisons on s'est trouvé dans une situation donnée afin de pouvoir, le moment venu, prendre des dispositions pour éviter de se retrouver dans la même situation.

Il y a un élément qui me semble extrêmement important qui n'a pas été abordé par rapport à ces discussions. En effet, parler de diminution de la dette ou se préoccuper de ce problème est beaucoup plus aisé lorsqu'on a des perspectives de rentrées fiscales intéressantes, ce qui est le cas actuellement, plutôt que lorsqu'on est dans une situation de difficultés budgétaires, ce qui était le cas depuis plusieurs années. Mesdames et Messieurs, il faut également prendre en compte la capacité d'autofinancer les investissements pour les raisons suivantes: si nous avons de la difficulté à autofinancer nos investissements, c'est-à-dire à les financer exclusivement avec des fonds propres, sans faire d'emprunt et donc sans augmenter la dette, c'est tout simplement parce que le budget d'exploitation de notre municipalité a gonflé de manière extrêmement importante durant ces quinze dernières années. Et pourquoi? Il n'y a tout simplement pas une législature, ou pas une année, sans qu'il y ait des infrastructures supplémentaires. Qui dit infrastructures supplémentaires dit coûts supplémentaires et qui dit coûts supplémentaires dit *a fortiori* frais de gestion supplémentaires, ce qui a pour conséquence que le coût d'exploitation dans le budget d'exploitation de la Ville est de plus en plus important.

Je vous donne un exemple concret: si le budget ou le crédit d'investissement pour le nouveau Musée d'ethnographie est voté, il y aura des incidences importantes sur le budget d'exploitation. Si nous avons encore d'autres écoles à construire, d'autres groupes scolaires ou d'autres infrastructures publiques, il va y avoir des dépenses d'exploitation importantes qui vont tout simplement manger une partie de la capacité d'autofinancement de la Ville. Je voulais juste rappeler cela, puisque nous sommes confrontés à une situation où nous aurons à faire différents votes. Il ne s'agira pas seulement de décider d'investir ou non dans un projet ou un autre, mais également de mesurer les conséquences qu'il y a systématiquement à augmenter les subventions, à augmenter un certain nombre de lignes du budget liées à l'exploitation de différents bâtiments, etc.

J'aimerais ajouter encore une chose suite à l'intervention du représentant du groupe socialiste. Il est clair qu'il n'y a pas de possibilité de faire un référendum par rapport à un budget – ce serait très compliqué à gérer d'ailleurs; par contre, les problématiques liées aux dépenses d'investissement excessivement importantes, qui ont été mises en exergue tout à l'heure par M. Losio, sont exclusivement du domaine des crédits d'investissement, votés par des arrêtés pouvant, eux, éventuellement faire l'objet d'un référendum.

**M. Pierre Muller, conseiller administratif.** J'aimerais vous dire ma satisfaction devant votre sensibilisation à cette motion. La gestion de notre dette est un problème cardinal et nous devons maintenant tout entreprendre pour essayer de la réduire. D'aucuns se posaient la question de savoir quelle était l'origine de cette dette. Je ne ferai pas d'historique, mais sachez qu'elle est due d'une part à des investissements qui ont été faits pendant ces dernières années – et je précise que ce n'est pas seulement ces dix dernières années, mais bien avant, puisque la dette n'a pas cessé d'augmenter depuis environ vingt-cinq ans – et, d'autre part, au déficit de fonctionnement, puisque le ménage municipal a été déficitaire ces dernières années. La proposition qui émane de votre Conseil municipal concernant une étude que devrait mener le Conseil administratif à ce propos est, à mon avis, excellente et je me réjouis d'ores et déjà de la mener au nom du Conseil administratif et en votre nom.

Il est important de connaître notre capacité d'autofinancement. Vous avez bien compris que, compte tenu du modèle de comptes, autofinancer nos investissements est la seule manière de pouvoir diminuer cette dette. Il est intéressant de connaître deux chiffres. Depuis une dizaine d'années, les USA ont un taux de croissance positif; pour l'année prochaine, les USA auront une augmentation du produit national brut (PNB) de l'ordre de 4,6%. Les oracles économiques prévoient une augmentation du PNB de la Suisse de 3%. Je précise au Conseil municipal que, si 3% est positif, ce n'est en tout cas pas suffisant pour être en tête des augmentations du PNB en Europe. Toutefois, cela démontre que nous sommes toujours dans une phase de croissance – tant mieux, parce que cela nous permet de dégager des bonis.

La question a été posée de savoir ce qu'il était possible de faire pour réduire la dette; vous l'avez compris, il y a deux solutions. D'une part, s'attaquer à l'autofinancement et, d'autre part, vendre – je crois que cela a été dit – une partie des bijoux de la couronne. J'ai rapidement répertorié ce qui pourrait être vendu – il s'agit bien sûr d'une liste non exhaustive. Dans les participations mobilières, vous avez voté il n'y a pas si longtemps une augmentation du capital-actions de la Banque cantonale de Genève. La moitié de l'augmentation, 35 millions de francs, pourrait être vendue, le reste, bien sûr, étant plus difficile à vendre, puisque ce

sont des actions nominatives liées que nous devons vendre à une collectivité publique; je me demande bien quelle serait la collectivité publique qui achèterait des actions de la Banque cantonale de Genève à ce jour, mais c'est un autre problème.

Il y a aussi un autre moyen de faire un peu d'argent, c'est de vendre la participation que nous avons dans TV Léman bleu. Rappelez-vous que nous avons, il y a quelques années, acheté une partie du capital-actions de TV Léman bleu. Je ne suis pas sûr que cela soit une bonne affaire de vendre maintenant des actions de TV Léman bleu, parce que je ne suis pas sûr que leur rentabilité soit extraordinaire et qu'elles nous permettent de faire un bénéfice par rapport aux actions que nous avons achetées à l'époque. *La Tribune de Genève* a récemment fait un titre important à ce propos: «La vente des actions de Télégenève». Evidemment, c'est une affaire dont nous allons discuter au Conseil administratif; la situation doit être d'abord évaluée avant que nous déterminions s'il y a une volonté politique de vendre des actions de la société 022 Télégenève. Ce sont là les participations financières mobilières que nous avons en actions.

Maintenant, il y a dans le domaine immobilier des possibilités de vente et de réalisations de quelques actifs qui iraient bien sûr en déduction de notre dette, pour autant, toujours, que nous ayons autofinancé nos investissements. A l'époque, j'avais fait un tour de table à propos de la vente de l'Hôtel Métropole et nous nous étions aperçus que l'Hôtel Métropole, compte tenu de son rendement, n'était pas une bonne affaire. Les choses s'améliorent et nous dégageons des profits; il faudrait peut-être une fois envisager de vendre l'Hôtel Métropole, y compris le foncier, c'est-à-dire le terrain. C'est une piste. Je ne suis pas sûr qu'elle soit bonne, mais on pourrait en tout cas faire une évaluation. Il y a bien sûr les immeubles du patrimoine financier, Mesdames et Messieurs, mais cela pose un certain nombre de problèmes, parce que le patrimoine financier rapporte environ 40 millions de francs par rapport à ce qu'il nous coûte: 120 millions de francs de revenus, 80 millions de francs de charges – cela, Monsieur le conseiller Mouhanna, vous le savez bien, puisque vous avez analysé les chiffres. Il y a également des immeubles du patrimoine administratif, mais c'est assez compliqué de vendre des écoles ou des musées. On pourrait toutefois envisager un jour de céder une école ou un musée pour les transformer en loft ou autre.

Il y a aussi les participations foncières que nous avons, puisque, vous le savez bien, nous sommes propriétaires d'un certain nombre de terrains, que ce soit en zone industrielle ou ici, en ville de Genève, avec des droits de superficie. C'est évidemment négociable, mais, encore une fois, je ne suis pas sûr que ce soit une bonne affaire; il faudrait évaluer le rendement de toutes ces participations et en particulier de ces terrains. Nous avons évidemment quelques entrepôts à droite et à gauche, nous avons acheté récemment la zone industrielle de Châtelaine, etc. –

cela pourrait aussi faire l'objet d'une évaluation. C'est pour ces raisons que j'en reviens à l'étude que vous souhaitez que nous fassions au Conseil administratif. Je crois que c'est une très bonne idée. Je pense que cela demandera beaucoup de travail, mais cela nous donnera peut-être une photographie assez exacte de nos participations, de nos avoirs, de nos actifs, ce qui nous permettra de voir quels sont ceux qui pourraient être vendus.

Quoi qu'il en soit, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous donne rendez-vous le 16 décembre de cette année, puisque nous avons déjà démontré que le projet de budget pour 2001 sera positif. J'attends donc de savoir ce que vous ferez de ce boni, parce que ce sera là un signe politique très clair sur ce que nous devons faire, nous, en tant que Conseil administratif, avec le boni – comme le dit M. Tornare. Si, d'aventure, vous le faites diminuer, pour autant que vous en ayez le droit – ce n'est pas encore tout à fait réglé – cela donnera une politique claire pour l'avenir des finances municipales; si vous rabotez le boni en augmentant les charges, cela démontrera tout simplement que vous n'avez pas la volonté de résorber la dette, ce qui est évidemment contradictoire avec une partie du discours que j'ai entendu ici ces dernières semaines concernant l'amortissement de la dette.

**M. Alain Vaissade, maire.** Tout d'abord, Mesdames et Messieurs, j'aimerais rappeler que notre Ville a été évaluée récemment à la cotation AA – par un organisme, ce qui signifie que la Ville de Genève est actuellement dans une situation financière très acceptable, voire positive en comparaison avec d'autres collectivités publiques. D'autre part, la dette diminue depuis 1999 et nous avons une fortune assurée de 170 millions de francs avec des actifs qui n'ont pas été réévalués à leur valeur réelle. C'est pour cela que nous avons cette cotation et c'est en raison des prévisions fiscales que nous sommes dans une situation tout à fait satisfaisante.

Il est évident que nous devons poursuivre nos efforts pour réduire la dette; à ce propos, j'aimerais intervenir par rapport à ce qu'a dit M. de Freudenreich. Vous faites partie, je crois, de la commission des finances et, si vous lisez les bilans actualisés publiés par le département des finances, vous aurez remarqué que, entre les années 1980 et actuellement, nous avons beaucoup moins de personnel. Par contre, vous avez raison de dire que nous offrons beaucoup plus de prestations de service public qu'auparavant, que cela soit dans le domaine culturel, dans le domaine social ou dans le domaine sportif. Les chiffres qu'on vous a communiqués en commission des finances montrent l'endettement par tête d'habitant et le revenu qu'on consacre à toutes les prestations en francs constants – et, cela, vous avez oublié de le dire. Ils montrent aussi que nous sommes à peu près au même niveau que pendant les années 1980. Ce qui veut dire que la Ville de Genève est

devenue beaucoup plus performante, puisqu'elle utilise beaucoup moins de personnel et qu'elle offre beaucoup plus de prestations de service public pour un coût qui reste à peu près le même que celui des années 1980. Je vous renvoie donc à toutes les données qui vous ont été communiquées par M. Pierre Muller et ses services en commission des finances.

**M. Daniel Sormanni (S).** J'ai écouté attentivement le conseiller administratif chargé du département des finances nous parler de la problématique de la réduction de la dette et des actifs qui pourraient être vendus. J'aimerais tout de même rappeler que l'amendement de notre collègue Mouhanna, qui a l'air de recueillir une large majorité, en tout cas d'après ce que j'ai entendu dans cette enceinte, a supprimé les invites concernant l'éventualité de vendre des actifs. Je ne peux que l'approuver, car, en ce qui me concerne, je ne crois pas que nous réglerons un quelconque problème à court terme, et encore moins à long terme, en vendant les bijoux de famille, parce que c'est finalement ce qu'on nous propose. Il faut savoir raison garder; ce n'est pas en vendant notre patrimoine financier, qui nous rapporte par ailleurs quelques deniers, ou les quelques participations que nous avons que nous allons régler le problème d'une dette de près de 2 milliards.

Je pense qu'il faut être réaliste. Je crois que, dans sa grande sagesse, le Conseil municipal ne souhaite pas que l'inventaire des biens qui pourraient être vendus soit fait par le Conseil administratif. Ce qui est demandé, c'est qu'on nous explique les causes d'une dette aussi importante et qu'on nous dise comment gérer cela aujourd'hui pour un résultat viable à long terme. Ce travail a déjà été entrepris par M. Muller et nous ne pouvons que le remercier, puisque la gestion a été bonne – je crois que nous ne manquons pas de le dire à chaque fois lorsque cela est possible. Il faut poursuivre la réduction de la dette pendant que nous avons des bons résultats financiers. Il faut profiter de cette période d'embellie, que nous espérons la plus longue possible, bien que je partage l'avis de ceux qui disent qu'elle risque d'être plus courte que nous pensons. Nous devons utiliser la trésorerie que nous pourrions avoir pour réduire le plus possible notre dette, comme l'Etat l'a d'ailleurs fait, ou commencé de le faire, et continuera de le faire.

**M. Jean-Pierre Lyon (AdG/SI).** C'est un débat très intéressant, parce que nous parlons de la dette depuis de nombreuses années. On parle de 10 milliards de dettes au niveau cantonal et ce débat s'instaure aussi au Grand Conseil. C'est vrai que la Ville de Genève, qui fait la moitié du canton, est loin de ce chiffre de 10 milliards, mais, ce soir, en écoutant les différents intervenants sur l'histoire de la dette et les reproches quant à la gestion des années 80, etc., j'ai noté qu'aucun parti n'a effleuré l'affaire des investissements.

Personne n'a dit que, dans la gestion de ces fameuses années 80, le législatif a eu une responsabilité: celle d'avoir essayé de juguler cette dette en limitant le montant des investissements à 100 millions de francs par année, pour essayer, justement, de ne pas l'augmenter et de ne pas payer trop d'intérêts. En lisant le rapport dont nous débattons, que j'avais commencé avant de changer de commission, j'ai vu que la question de ces 100 millions a été oubliée; or il s'agit quand même d'une responsabilité importante du Conseil municipal. Vous avez vu dans le budget que vous étudiez maintenant que la limite de ces 100 millions est pulvérisée; personne ne parle de cela, bien qu'on nous dise qu'il faut juguler la dette. Je demande que le Conseil administratif essaie de maintenir cette limite des 100 millions qui nous aide aussi à ne pas trop augmenter la dette. Je ne sais pas si les membres de la commission des finances qui ont étudié ce dossier ont abordé ce problème ou s'il leur est inconnu, mais, pour ma part, je suis assez surpris, parce que j'étais sûr que nous parlerions de cela dans ce débat. En effet, lorsque M. Persez nous parle de la couverture des voies CFF de Saint-Jean, je note qu'il y a aussi le grand projet du nouveau Musée d'ethnographie, qui risque d'être encore plus coûteux.

Quelle est votre position par rapport à la décision du Conseil municipal qui a l'air d'être complètement oubliée? Il faut qu'on m'explique, parce que je ne comprends plus rien.

**Le président.** M. Mouhanna ayant présenté un amendement, il a le droit de s'exprimer plus de deux fois; je lui redonne donc la parole.

**M. Souhail Mouhanna** (AdG/SI). Les interventions qui ont eu lieu autour de la proposition d'amendement que j'ai faite me permettent de penser que nous allons vers une quasi-unanimité du Conseil municipal, ce dont je me félicite.

Par contre, je ne peux pas passer sous silence certaines interprétations par rapport aux motifs qui devraient nous inciter à faire l'étude demandée dans mon amendement, notamment lorsqu'on parle des investissements comme l'a fait M. de Freudenreich, en regrettant que, lorsqu'on fait des investissements, il y ait des frais d'exploitation. Par conséquent, il faudrait faire des investissements pour la construction d'un objet et le contempler une fois construit sans qu'il serve à quelque chose, ce qui veut dire des écoles sans élèves, des musées sans équipements et sans visiteurs; je trouve cela un peu curieux.

D'autre part, je partage tout à fait le point de vue de M. le maire lorsqu'il parle de la nécessité d'assurer l'autofinancement afin de réduire la dette, mais il y a mille manières d'imaginer cette chose-là; par exemple, des investissements zéro

seront toujours financés à 100%. Il faut donc savoir si on veut effectivement investir ou pas. Ce qui a été dit tout à l'heure aurait pu laisser penser que moi-même et mon groupe, Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants), serions contre les investissements, ce qui est totalement faux! Les investissements sont nécessaires et indispensables au fonctionnement de notre société, de nos écoles et de nos musées, qui sont bien sûr utiles. Il y a un certain nombre d'objets qui rapportent de l'argent, il y a des logements qui sont loués, il y a le domaine public. Nous savons très bien que M. Pierre Muller a évoqué, dans ses différentes interventions se référant aux chiffres que nous avons dans son projet de budget, le fait que les patrimoines financier et administratif rapportent de l'argent. Sous le libellé «revenus des biens», nous trouvons: 125 millions de francs; intérêts passifs: 85 millions de francs – je crois qu'il n'y a pas une seule collectivité publique, ou même des particuliers, qui ne seraient pas très heureux de payer 10 millions de francs d'intérêts pour recevoir 15 millions de francs de recettes. Lorsque j'ai parlé tout à l'heure de la nécessité de faire une étude, c'est pour voir finalement à quoi cette dette est due. Si, par exemple, il s'agit d'identifier des actifs qui nous rapportent de l'argent pour les vendre, dans ce cas nous les vendons une fois, c'est un fusil à un coup: une fois que c'est fait, c'est terminé, cela ne rapportera plus rien!

C'est pour cela que je demande une analyse approfondie des causes de cette dette qui n'a finalement pas été inutile, dans la mesure où les investissements, qui étaient pour une bonne partie à l'origine de cette dette, d'une part rapportent de l'argent et d'autre part permettent à la Ville de répondre à un certain nombre de besoins de la population; ils permettent également à la Ville de Genève d'être une ville rayonnante aussi bien en Europe que dans le monde. En ce qui concerne l'importance de la dette, il ne faut ni exagérer ni dramatiser non plus, M. le maire l'a très bien dit, je l'ai déjà dit. J'ai sous les yeux des tableaux fournis par les services de M. Muller qui comparent, par exemple, la dette totale de la Ville de Genève et la dette totale des principales villes de Suisse: la dette par habitant à Genève s'élève en 1999 à 11 000 francs; à Zurich, elle se monte à 23 427 francs: c'est plus de deux fois la dette par habitant à Genève. A Berne, il s'agit de 18 729 francs, à Lausanne, 17 434 francs, il faut savoir de quoi on parle et je ne sais pas si le patrimoine de ces villes suisses rapporte autant d'argent qu'à Genève. Il faut donc relativiser et dédramatiser. Il y a des besoins que la population éprouve; il faut répondre à ces besoins et il ne faut pas prétendre réduire la dette en vendant des actifs, si on ne tient pas compte des implications d'une telle opération.

D'autre part, tous les objets énumérés tout à l'heure par M. Muller, ce qu'il a appelés les bijoux de la couronne, représentent environ 100 millions de francs au grand maximum. Pour une dette de 1,825 milliard de francs, le problème reste entier. Enfin, je m'étonne que ce soient les mêmes personnes qui ont présenté un certain nombre de propositions ou de projets d'arrêtés comme un investissement

de 10 millions de francs dans la halle N° 6 de Palexpo ou de 80 millions de francs pour la Banque cantonale de Genève; nous aurions pu «réaliser» cet actif, c'est-à-dire ne pas acheter d'actions et disposer de 80 millions de francs qui auraient permis de réduire la dette, mais, évidemment, ce n'est pas dans ce sens que nous sommes allés. C'est pour cette raison qu'il faut faire cette étude. Nous sommes pour les investissements, mais pas n'importe lesquels. Ils doivent être utiles à la collectivité et permettre à la population d'avoir une qualité de vie qui soit à la hauteur des ambitions les plus élevées.

Pour terminer, en ce qui concerne le budget 2001, que nous traiterons le 16 décembre, je dis tout de suite à M. Muller que nous sommes tout à fait d'accord pour que 37 millions sur les 50 millions de francs d'excédents de revenus annoncés par la lettre de M<sup>me</sup> Calmy-Rey soient affectés à l'autofinancement complet des investissements prévus. Ce qui signifie que l'autofinancement pour les investissements prévus en 2001 est au moins de 100%. Par conséquent, il n'y aura pas d'emprunt, contrairement à ce que vous aviez dit dans votre projet quadriennal où vous nous annonciez pendant les quatre ans à venir à peu près 127 millions de francs d'emprunt; vous avez déjà là 37 millions de francs de moins. Monsieur Muller, Messieurs les conseillers administratifs, nous sommes tout à fait partants pour cela. Pour réduire la dette, il n'est pas question de boni de 5 millions; en procédant ainsi, il faudrait plusieurs siècles pour le remboursement. Il y a des moyens beaucoup plus puissants, comme ceux employés, d'ailleurs, par l'Etat de Genève; M<sup>me</sup> Calmy-Rey a bien présenté les éléments qui concernent l'Etat en montrant par exemple, sur les comptes 1999, 528 millions de francs de réduction de dette – et il n'y avait pas un boni de 528 millions de francs. Il est prévu 500 millions de francs de réduction de dette par année ces prochaines années; c'est une bonne gestion et je crois que nous pouvons faire, toutes proportions gardées, quelque chose du même genre au niveau de la Ville de Genève.

**M. Pierre de Freudenreich (L).** Monsieur le président, vous transmettez à M. Mouhanna que l'Etat de Genève, grâce à une bonne politique, et malgré une baisse d'impôts, ou à cause de celle-ci, allez savoir, peut quand même se permettre de rembourser sa dette, ce qui démontre bien que la pression fiscale était totalement disproportionnée. Il était donc tout à fait juste de demander une baisse des impôts au niveau du Canton; contrairement à ce que nous avons entendu à l'époque, vous voyez que les incidences sont plutôt positives et nous ne pouvons que nous en réjouir.

M. le maire m'a repris tout à l'heure avec justesse sur certains points, mais je souhaite compléter mes propos, car je n'ai peut-être pas été assez précis, peut-être pour être prudent et éviter de fâcher certaines personnes. Mon intervention s'inscrivait dans le cadre du budget 2001 que vous nous avez proposé. Je vous rappelle

que le groupe libéral et le groupe radical se sont positionnés très clairement en disant que ce budget était manifestement beaucoup trop important en termes de charges d'exploitation et que vous hypothéquez d'ores et déjà l'avenir en partant du point de vue que les recettes fiscales prévues étaient une chose certaine. Même si les recettes fiscales semblent être meilleures que ce que nous aurions pu imaginer, puisque cela a été annoncé par le responsable du département des finances lors d'une dernière séance, certains ont dit tout à l'heure qu'il fallait faire attention, puisque les indices ne démontrent pas de manière claire l'évolution de l'embellie fiscale – et, de toute façon, la problématique de la fiscalité n'est pas une science exacte.

Je vous recommandais tout à l'heure de ne pas aller trop vite. Une des sources de l'incidence sur l'autofinancement, donc l'augmentation de la dette, est le compte d'exploitation. Dans le document qui nous est remis par le département des finances et qui présente une étude comparative des charges d'exploitation annuelles depuis 1991, on peut lire que, cette année-là, les comptes bouclés se montaient à 646 millions de francs, à quelques virgules près; or le budget qu'on nous présente dix ans plus tard est de 930 millions de francs, soit une augmentation de 44%. Evidemment, peut-être que vous les maîtrisez et peut-être que vous êtes satisfaits; toujours est-il que les perspectives que vous nous proposez vont exactement à l'inverse d'une politique volontariste de remboursement de la dette – c'est le moins qu'on puisse dire.

En ce qui concerne les charges de personnel – puisque, apparemment, là non plus, je ne m'étais pas exprimé correctement, je reprends la comparaison avec 1991: cette année, il y a eu 250 millions de francs de charges de personnel et, malgré tous les efforts qui ont été faits, on nous propose un budget qui se monte à 320 millions de francs. Vous me direz qu'il y a bien évidemment le coût de la vie, etc.; toujours est-il qu'il y a quand même des réalités et les réalités sont ce qu'elles sont, c'est-à-dire que nous faisons ici tous de la politique, que nous avons tous des objectifs et qu'apparemment ce ne sont pas les mêmes. Je crois qu'il y a un certain nombre de personnes dans cette enceinte qui défendent la position de la réduction de la dette et c'est une position que je défends également avec le groupe libéral, mais ce n'est pas la vision de tout le monde.

Je terminerai sur un point. Il a été dit tout à l'heure que, le 16 décembre, la majorité de ce plénum, qui est de votre côté pour l'instant, Mesdames et Messieurs de l'Alternative, déterminera ce qu'elle entend faire d'un boni potentiel lié au vote du budget. Eh bien, ce sera en effet très intéressant de voir quelle sera votre attitude; il sera très intéressant également de voir, lorsque nous auditionnerons à la commission des finances le Conseil administratif in corpore – je ne sais pas comment il sera représenté – ce qu'il compte faire avec ce boni; j'imagine qu'il va nous faire également des propositions.

**M. Pierre Muller, conseiller administratif.** Pour boucler la boucle et en conclusion, j'aimerais rappeler qu'en ce qui concerne l'autofinancement, maintenant positif suite à la rectification des revenus que nous avons dû faire au mois de septembre, il en découlera bien sûr une rectification du budget financier quadriennal. Vous verrez bien, à ce moment-là, qu'il ne s'agira plus d'emprunt, comme vous venez de le dire, Monsieur le conseiller municipal Mouhanna, mais que nous autofinancerons nos investissements sur les prochaines années.

Si j'ai parlé de vente d'actifs, c'est qu'il s'agit de la deuxième partie de la possibilité de remboursement de la dette. La question est tout simplement binaire; il s'agit de savoir, si le Conseil administratif le propose, si oui ou non le Conseil municipal acceptera cette possibilité et si nous devons ou pouvons vendre une partie de nos actifs et des participations que nous avons dans différentes sociétés. Si la réponse est non, le discours s'arrêtera là; si c'est oui, nous procéderons à ce moment-là à une étude.

De plus, il faudra se poser la question de savoir si c'est véritablement le rôle de la Ville de Genève d'être actionnaire d'une banque. Je vous signale à ce propos que nous n'étions pas franchement enthousiastes pour rallonger de 70 millions de francs le capital de la Banque cantonale de Genève au mois de juin; rappelez-vous que l'accouchement de cette augmentation de capital a été difficile. Est-ce le rôle d'une collectivité publique comme la Ville de Genève de posséder un hôtel qui maintenant rapporte de l'argent et dont la valeur de vente est donc en augmentation? Est-ce que c'est le rôle de la Ville de Genève de posséder des câbles et d'intervenir dans le transport de l'information chez le citoyen? Est-ce que c'est aussi le rôle de la Ville de Genève de prendre une participation dans des médias, comme TV Léman bleu et le journal *Le Courrier*, qui a été refusée récemment par ce Conseil municipal?

La question est là. Elle est franche, elle est simple. Faut-il avoir, oui ou non, ce genre de participations comme collectivité publique? Encore une fois, la question est ouverte. Sachez une chose, c'est que les cotations de la Ville de Genève, comme l'a rappelé tout à l'heure fort justement le maire Alain Vaissade, sont bonnes, puisqu'en termes de notes cela représente 17 sur 20, AA- avec une perspective stable; le petit handicap, et nous aurions pu faire mieux sans cela, est le problème de la dette. Standard & Poor's nous l'a bien fait remarquer: si nous montrons une capacité à résoudre ces problèmes, la notation de la Ville de Genève augmentera probablement. Je précise qu'il y a un certain nombre de capitales européennes, Paris, par exemple, qui ont AAA, ce qui est beaucoup mieux que Genève. Il y a également des municipalités gérées par la gauche qui font mieux que nous. Mon but est tout simplement d'amener la Ville de Genève vers un centre de perfection ou un cercle vertueux et je souhaite que le Conseil administratif m'accompagne dans cette quête, que je ne souhaite pas être celle du Graal, mais tout simplement d'un meilleur profil pour la Ville de Genève.

*Deuxième débat*

**Le président.** La parole n'étant plus demandée, nous allons procéder aux votes; je commence par l'amendement proposé par M. Mouhanna.

**Mis aux voix, l'amendement de M. Mouhanna est accepté à l'unanimité.**

**Mise aux voix, la motion amendée est acceptée à l'unanimité.**

Elle est ainsi conçue:

*MOTION*

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de présenter au Conseil municipal une étude relative à l'origine de la dette, la part due aux investissements, ainsi que les revenus générés par le patrimoine administratif et financier acquis par la Ville grâce à ces investissements;
- d'élaborer un programme de diminution de la dette actuelle et de le soumettre au Conseil municipal.

*Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.*

- 6. Réponse du Conseil administratif à la motion de M<sup>me</sup> Alice Ecuivillon, acceptée par le Conseil municipal le 20 octobre 1997, intitulée: «Des espaces de liberté pour nos amis à quatre pattes» (M-282)<sup>1</sup>.**

*TEXTE DE LA MOTION*

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- mettre à la disposition des propriétaires de chiens des espaces de liberté à l'intention de leurs amis à quatre pattes dans chaque parc de la Ville de Genève;

---

<sup>1</sup> «Mémoire 155<sup>e</sup> année»: Développée, 2154.

- étudier la possibilité de mettre à la disposition de ceux-ci une bande de «tolérance» d'environ 1 mètre de large en bordure des espaces verts;
- installer des distributeurs «caniprores» en suffisance dans tous les parcs de notre ville.
- examiner, en vue de financer ces mesures ainsi que l'ensemble des frais liés aux chiens en ville de Genève, soit l'introduction d'une taxe communale basée sur cent centimes additionnels à la taxe cantonale sur les chiens, soit une intervention auprès du Conseil d'Etat pour une rétrocession à la Ville de Genève de la partie non affectée de la taxe cantonale en fonction du nombre de chiens en ville.

#### *RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

Sur le principe, il convient de rappeler que les parcs municipaux sont en priorité réservés aux promeneurs.

De nombreux parcs intègrent des jeux d'enfants et notamment des bacs à sable qui doivent impérativement respecter des normes d'hygiène.

#### *1. Mise à la disposition des propriétaires de chiens d'espaces de liberté à l'intention de leurs amis à quatre pattes dans chaque parc de la Ville de Genève*

Rappelons que, d'après le règlement cantonal sur la propreté, la salubrité et la sécurité publiques (F3 15.4), les chiens en liberté sont tolérés sur les lieux suivants: plaine de Plainpalais (N° 18 du plan annexé), bois de la Bâtie (N° 11 du plan annexé), pelouse à l'angle de la rue Châteaubriand et du quai Wilson (N° 1 du plan annexé), pelouses du plateau de Champel (N° 17 du plan annexé), sentier des Falaises (N° 9 du plan annexé), parc de La Grange (le long de la route de Frontenex) (N° 23 du plan annexé), parc Bertrand (le long de la route de Florissant) (N° 19 du plan annexé), ancienne école d'horticulture de Châtelaine (côté route des Franchises) (N° 7 du plan annexé), parcelle (côté Jura) située à la rue de Moillebeau (N° 4 du plan annexé), sentier des Saules (N° 10 du plan annexé), sentier longeant l'Arve en contrebas du quai des Vernets (N° 13 du plan annexé).

A l'occasion d'une prochaine révision, les quatre emplacements suivants seront intégrés au règlement. Dans les faits, ces emplacements sont d'ores et déjà accessibles aux chiens en liberté:

- a) promenade des Crêts (N° 3 du plan annexé): deux écriteaux autorisent la présence de chiens en liberté dans le sous-bois (accès rue Moillebeau). En amont, il y a un petit enclos réservé aux chiens avec une pancarte explicite;
- b) parc des Falaises de Champel (N° 16 du plan annexé): création récente d'un enclos réservé aux chiens;
- c) parcelle rue de Contamines (N° 20 du plan annexé): emplacement clôturé, signalé par un écriteau, accessible aux chiens;
- d) promenade Théodore-Weber (N° 22 du plan annexé): une partie de cet espace vert est déjà réservée aux chiens et signalée comme telle par des écriteaux.

Enfin, huit nouveaux emplacements pourraient être créés pour les chiens en liberté, moyennant l'installation d'écriteaux appropriés ou la modification des écriteaux existants:

- a) parc de Budé (N° 2 du plan annexé): l'Etat de Genève, propriétaire du parc, est favorable à la délimitation d'une zone réservée aux chiens en liberté;
- b) parc Beaulieu (N° 5 du plan annexé): si les paramètres financiers le permettent, une surface d'ébats pour les chiens sera aménagée dans le haut du parc dans un délai d'un an;
- c) parc des Croupettes (N° 6 du plan annexé): bande de pelouse entre la rue Baulacre et la rue Montbrillant, le long de la rue de Beaulieu;
- d) sentiers longeant le Rhône en aval du viaduc de la Jonction jusqu'au pont Butin (N° 8 du plan annexé);
- e) sentier longeant l'Arve entre la passerelle des Vernets et le pont de Saint-Georges (N° 12 du plan annexé);
- f) sentier longeant l'Arve en contrebas du quai du Cheval-Blanc (N° 14 du plan annexé),
- g) sentier longeant la rive droite de l'Arve, du stade de Champel à la Jonction (N° 15 du plan annexé);
- h) partie du parc de La Grange (N° 23 du plan annexé) située côté avenue William-Favre: sous-bois dit «Parc William-Favre». De fait, il est assez largement fréquenté par des propriétaires de chiens qui laissent leur animal en liberté.

Enfin, sur les pelouses du carrefour Ferdinand-Hodler (N° 21 du plan annexé), les chiens pourraient être tolérés en laisse. Cela nécessiterait la modification des trois écriteaux «Interdit aux chiens» déjà apposés.

2. *Mise à la disposition des chiens d'une bande de «tolérance» d'environ 1 mètre de large en bordure des espaces verts*

Il semble peu judicieux d'instaurer une bande de «tolérance» de cette largeur en bordure des pelouses. D'une part, une telle bande serait difficile à délimiter sur le plan pratique. D'autre part et surtout, cette disposition serait de nature à susciter des abus, les chiens risquant en fait d'empiéter largement sur le gazon et de le souiller de déjections. Cela serait d'autant plus malvenu que l'espace situé en bordure de pelouses est souvent occupé par de jeunes enfants qui s'essaient à la marche.

3. *Installation de distributeurs de sachets «caninette» en suffisance dans tous les parcs de la ville*

Les distributeurs «caniprores», «robidog», «bravo» ou «sac-o-mat» existent déjà en nombre relativement important dans les parcs. L'installation de distributeurs complémentaires est actuellement en cours et s'effectue conformément à un programme étalé sur plusieurs années portant sur l'ensemble des parcs municipaux.

4. *Financement des mesures susmentionnées et introduction d'une taxe communale*

Le Conseil municipal a voté l'introduction d'une taxe «chiens» en ville de Genève, qui est devenue effective dès le 1<sup>er</sup> janvier 1999. L'Association des communes genevoises s'est également prononcée en faveur de l'introduction d'une taxe de ce type, chaque commune ayant la liberté de concrétiser ce projet quand elle le souhaite. A condition que les rubriques budgétaires soient adaptées dans ce sens, une partie de cet impôt pourrait être utilisée pour financer l'augmentation du nombre des distributeurs cités plus haut et pour organiser des campagnes destinées à sensibiliser les propriétaires de chiens à la nécessité d'éduquer leur animal de compagnie.

A ce propos, il convient de rappeler que la Ville de Genève organise déjà chaque année une Journée d'information aux propriétaires de chiens, qui connaît un grand succès.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:  
*Jean Erhardt*

Le conseiller administratif:  
*André Hediger*

*Annexe: plan des espaces pour chiens en liberté.*





**7. Réponse du Conseil administratif à la question écrite de M. Jean-Pierre Lyon, du 19 janvier 2000, intitulée: «Parkings-habitants: quelle politique d'application?» (QE-20)<sup>1</sup>.**

*TEXTE DE LA QUESTION*

Faisant suite à des abus sur la possession d'une place de parc pour véhicule le long du parc Beaulieu, du 26 au 40, rue du Grand-Pré, quelle enquête a été menée sur l'attribution, car des locataires qui déménagent du secteur gardent leur place?

Le Conseil administratif a-t-il étudié une autre disposition dans certains secteurs en mettant les places en épi à la sortie du chemin Beaulieu?

Un point qu'il faut revoir: l'emplacement de la benne de la Voirie serait un avantage pour la réorganisation de ce secteur.

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

Le chemin sans nom longeant le parc Beaulieu est situé sur une parcelle propriété privée de la Ville de Genève.

La Gérance immobilière municipale de la Ville de Genève et l'Agence immobilière Edouard Brun & Cie louent respectivement 53 et 23 emplacements de parking dans cette rue.

Si la Ville de Genève, par sa Gérance immobilière municipale, peut se donner des critères d'attribution des places, il ne lui appartient pas de le faire vis-à-vis d'une gérance privée.

D'autre part, le gabarit du chemin, d'une largeur d'environ 6 mètres, ne permet pas d'envisager une configuration de places de stationnement en épi.

Quant à la benne, elle est implantée de façon qu'elle ne gêne pas la sortie de l'aire de stationnement. De plus, elle est placée de telle sorte que les camions de la Division de la voirie puissent y accéder et que son exploitation ne génère pas de nuisances pour le voisinage.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:

*Jean Erhardt*

Le conseiller administratif:

*Christian Ferrazino*

---

<sup>1</sup> «Mémorial 157<sup>e</sup> année»: Annoncée, 3229.

8. Réponse du Conseil administratif à la motion de M<sup>mes</sup> Christiane Olivier, Marie-France Spielmann, MM. Roger Deneys, Alain Marquet, Jean-Pascal Perler et Guy Valance, acceptée par le Conseil municipal le 11 novembre 1998, intitulée: «Réponse au rejet par le peuple du projet de la place Neuve: pour un urbanisme de proximité et de qualité» (M-357)<sup>1</sup>.

*TEXTE DE LA MOTION*

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- que ces crédits soient immédiatement réaffectés à la modération du trafic et ventilés selon les priorités établies dans chacun des dix-sept arrondissements de la ville de Genève;
- de mettre en place rapidement avec les services de l'Etat l'extension du réseau de transports publics initialement prévue (Nations et Acacias);
- de poursuivre le développement de véritables pistes cyclables;
- de procéder à l'aménagement de cheminements piétonniers et à la création de zones piétonnes, etc.

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

Le 19<sup>e</sup> programme d'investissement quadriennal ne comprend pas, bien évidemment, d'objet relatif à un projet d'aménagement de la place de Neuve. Ce programme répond cependant aux objectifs de la motion et cela plus particulièrement par les objets suivants:

- «...modération du trafic et crédits ventilés selon les priorités établies dans chacun des dix-sept arrondissements de la ville de Genève»

Objets prévus sous les rubriques:

101.15.08	Entretien et rénovation du domaine public 2001	2 700 000 francs
101.15.10	Entretien et rénovation du domaine public 2002	2 700 000 francs
101.15.12	Entretien et rénovation du domaine public 2003	2 700 000 francs
101.15.14	Entretien et rénovation du domaine public 2004	2 700 000 francs

- «...extension du réseau de transports publics initialement prévue (Nations et Acacias)»

Objet prévu sous les rubriques:

101.81.03	Section Sécheron: Travaux liés à l'aménagement urbain et aux transports publics 98	33 000 000 francs
-----------	--	-------------------

---

<sup>1</sup> «Mémorial 156<sup>e</sup> année»: Développée, 1887.

1898

SÉANCE DU 11 OCTOBRE 2000 (soir)  
Question: libéralisation du marché de l'électricité

101.81.02 Sections Acacias: Travaux liés à l'aménagement  
urbain et aux transports publics 98 15 000 000 francs

– «...développement de véritables pistes cyclables»

Objet prévu sous la rubrique:

101.68.02 Réalisation de pistes cyclables 4<sup>e</sup> tranche 2 700 000 francs

– «...l'aménagement de cheminements piétonniers et à la création de zones piétonnes, etc.»

Ce point fait l'objet de la proposition N° 49 du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 2 631 300 francs, dont à déduire la participation de la Société générale de surveillance d'un montant de 300 000 francs pour la place des Alpes, soit un montant de 2 331 300 francs, destiné à l'étude de diverses places et de liaisons piétonnes inscrites au 19<sup>e</sup> programme d'investissement quadriennal.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:  
*Jean Erhardt*

Le conseiller administratif:  
*Christian Ferrazino*

**M. Roger Deneys (S).** La réponse est effectivement là, mais elle est très laconique et, comme tous les habitants de chacun des quartiers de la ville, nous attendons des résultats concrets et pas simplement des chiffres votés dans des budgets. Nous serons donc très heureux lorsque nous aurons des résultats concrets.

**9. Réponse du Conseil administratif à la question écrite de M. Michel Mermillod, du 12 novembre 1996, intitulée: «Paysage énergétique européen et changements prévus dès 1999: quelles conséquences pour la Ville de Genève?» (QE-41)<sup>1</sup>.**

*TEXTE DE LA QUESTION*

Dès le 1<sup>er</sup> janvier 1999, les Etats devront libéraliser la part de leur marché électrique pour certains gros clients. Les prix et les réseaux risquent d'être profondément restructurés.

---

<sup>1</sup> «Mémorial 154<sup>e</sup> année»: Annoncée, 1930.

Quelles seront les conséquences de cette libéralisation sur les factures d'énergie de la Ville et donc sur son budget de fonctionnement? Considérant les difficultés financières de notre municipalité et si l'hypothèse d'une augmentation des coûts se vérifie, quelles mesures le Conseil administratif prendra-t-il?

### *RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

Le Conseil administratif suit depuis plusieurs années le dossier de la libéralisation des marchés de l'électricité.

#### **La situation en Suisse:**

Le projet de nouvelle «Loi sur le marché de l'électricité» (LME) obéit aux buts suivants:

- désir du Conseil fédéral de libéraliser le marché de l'électricité afin de le rendre compatible avec les règles de l'Union européenne;
- garantir la concurrence et l'approvisionnement en énergie électrique de manière efficace par l'ouverture à de nouveaux producteurs et le libre choix des fournisseurs par les consommateurs.

L'intention est d'ouvrir le marché de l'électricité en prévoyant l'accès réglementé au réseau sur la base d'un accord. Les exploitants des réseaux seront contraints d'acheminer sans discrimination et sur une base contractuelle le courant de leurs clients éligibles moyennant un dédommagement calculé en fonction des coûts nécessaires d'exploitation.

L'exploitation du réseau de transport à très haute tension sera centralisée et confiée à une société suisse de droit privé, à créer. Cette nouvelle société en charge du réseau ne pourra ni produire, ni distribuer de l'électricité et devra assurer l'égalité des prix et des prestations entre tous les utilisateurs du réseau. Selon le projet de loi, le prix d'accès au réseau est déterminé par «la couverture des coûts indispensables à son exploitation efficace».

Enfin, le projet de loi prévoit le maintien des services publics par les entreprises de distribution. Les cantons peuvent donc exiger que des clients finaux soient raccordés, quelle que soit leur position géographique. De plus, l'acheminement d'électricité au même niveau de tension doit être facturé au même prix à l'intérieur de chaque réseau de distribution.

#### **Investissements non amortissables**

La situation suisse implique la problématique des investissements non amortissables (INA) que constituent les infrastructures lourdes de production élec-

trique (barrages et centrales hydrauliques, centrales nucléaires), qui nécessitent un amortissement de plusieurs décennies, que devait assurer la situation de monopole. Selon les estimations, ces INA atteignent en Suisse un montant compris entre 700 millions et 1,8 milliard de francs.

Au cours de sa session d'automne 1999, le parlement fédéral a adopté le principe d'une taxe sur les énergies non renouvelables. Une partie des recettes de cette taxe serait affectée au maintien et à la rénovation des centrales hydrauliques, dans le cadre de la promotion des énergies renouvelables et indigènes prévue par la Constitution fédérale. C'est une partie de l'enjeu des votations du 24 septembre prochain.

### **Ouverture du marché suisse**

Le projet de loi propose une ouverture du marché rapide, selon le calendrier suivant:

- à l'entrée en vigueur, les consommateurs qui utilisent plus de 20 GWh par an et 10% des autres consommateurs auraient accès au marché;
- trois ans plus tard seraient concernés les consommateurs qui utilisent plus de 10 GWh par an, ainsi que 20% des autres consommateurs;
- six ans après l'entrée en vigueur, l'accès au marché serait illimité.

Les relations avec l'étranger dépendent des règles de l'Organisation mondiale du commerce. L'électricité est considérée comme une marchandise, on ne peut donc pratiquer de différence suivant sa provenance. Autrement dit, les consommateurs ayant accès au marché peuvent se procurer leur électricité n'importe où en Suisse et à l'étranger. La Confédération et l'Union européenne discutent actuellement sur un accord de réciprocité, dans le cas où les fournisseurs étrangers ne se trouvent pas dans un marché lui-même libéralisé.

### **Les conséquences pour la Ville de Genève**

La Ville de Genève est concernée à plus d'un titre par le projet de «loi sur le marché de l'électricité»:

### **Par sa position de consommatrice d'électricité**

La consommation totale d'électricité du patrimoine administratif de la Ville de Genève s'est élevée à 40,9 GWh en 1999. Cependant, la Ville de Genève ne pourrait être considérée comme un «client éligible» lors de l'entrée en vigueur de la loi, puisque aucun site n'atteint la consommation annuelle de 20 GWh.

Selon les critères des SIG pour désigner un site, on ne peut en considérer aucun suffisamment important pour notre municipalité.

Seul l'éclairage public avec une consommation de 9,4 GWh pourrait accéder à ce statut en augmentant ses consommations à plus de 10 GWh. Il ne pourrait alors bénéficier de la clause de client éligible que lors de la seconde étape de mise en application, soit trois ans après l'entrée en vigueur de la loi.

Néanmoins, la Ville pourrait entamer des négociations en vue d'obtenir un rabais global sur le volume total de ses consommations. Dans le cas contraire, la Ville pourrait, lors de la libéralisation complète du marché, négocier des rabais avec un autre fournisseur que les SIG.

Mais il faut signaler, selon les observations faites dans les pays européens ayant déjà ouvert leur marché, que, si la libéralisation s'accompagne généralement d'une baisse de tarifs se stabilisant entre 20 et 30% pour les plus gros consommateurs, le niveau de prestation est également abaissé, notamment par un ralentissement des investissements des entreprises d'électricité pour rester compétitives.

### **Par sa position de distributrice et de productrice**

La Ville de Genève est actionnaire et membre du conseil d'administration des SIG (30% du capital de dotation) qui eux-mêmes possèdent 22,7% du capital de la société productrice Electricité Ouest Suisse (EOS) (soit indirectement 6,8% pour la Ville de Genève).

Notons qu'autant EOS que les SIG sont lourdement endettés, ces sociétés ayant consenti d'importants investissements pour satisfaire la mission publique qui leur était assignée. Cela au point qu'une libéralisation trop rapide, sans une contrepartie leur permettant d'amortir leurs investissements, mettrait en question la pérennité d'EOS et en situation critique les SIG. Situations qui pourraient impliquer la Ville de Genève en tant qu'investisseur, notamment par des couvertures ou des augmentations de capitaux ou par la réduction de son patrimoine financier.

### **Par sa position de collectivité publique**

Les SIG, EOS et donc indirectement les collectivités publiques genevoises sont liés par des accords de fourniture d'électricité. La Ville de Genève est partie prenante dans ces accords et, de fait, applique par ses consommations les principes de la loi cantonale sur l'énergie et de la Constitution fédérale en favorisant les énergies renouvelables et indigènes.

La libéralisation du marché va favoriser l'électricité produite à moindre coût à l'étranger et vendue à prix bas. C'est-à-dire l'électricité produite en faisant tourner des turbines de production électrique avec du pétrole, plus ou moins raffiné, du gaz ou même du charbon. L'électricité de source nucléaire peut également être considérée comme bon marché, selon les pays de production.

Ce risque implique la Ville de Genève en tant que collectivité publique devant préserver l'environnement et va à l'encontre de toutes les démarches actuelles de développement durable et des accords internationaux sur la limitation des émissions de gaz à effet de serre.

Notons également que les rabais jusqu'ici accordés par les SIG aux collectivités publiques ne pourront plus être appliqués en vertu de la transparence des prix.

Ce cas est déjà réglé par la loi cantonale instituant deux fonds pour le développement des énergies renouvelables et les économies d'énergie (L 2 40) et la révision de la loi sur l'organisation des Services industriels de Genève (L 2 35).

Enfin, s'agissant des redevances perçues par les collectivités publiques pour l'utilisation du domaine public, la LME ne restera également certainement pas sans conséquences. En effet, à Genève, la redevance est calculée sur le chiffre d'affaires réalisé par les SIG sur la vente d'électricité uniquement, alors que le domaine public est mis à disposition pour l'ensemble des fluides distribués par les SIG (électricité, gaz, eau et chaleur), auxquels il convient d'ajouter les services de téléphonie et de transfert de données (qui sont déjà régis par un accord entre la Ville de Genève et l'ensemble des opérateurs téléphoniques).

Un des objectifs de cette libéralisation étant d'introduire la concurrence dans ce marché, si le chiffre d'affaires du service d'électricité des SIG venait à baisser, ce qui est probable étant donné la pression sur les prix, une des conséquences pour les collectivités publiques serait la baisse des redevances perçues. En 1999, la somme perçue au titre de la redevance s'est élevée à 15,3 millions de francs.

### **En conclusion**

Face à l'échéance de la prochaine ouverture des marchés de l'électricité, la Ville de Genève devra rester attentive à la sauvegarde de ses intérêts et bien en évaluer les enjeux. D'une part, en tant que collectivité adhérent à une politique environnementale, selon l'esprit du concept de développement durable, en ayant des intérêts dans la production et la distribution, et, d'autre part, en tant que consommatrice susceptible de pouvoir négocier d'importants rabais sur ses achats d'énergie.

L'ensemble de cette problématique a fait l'objet d'un *Rapport sur l'impact de la libéralisation du marché de l'électricité au niveau de la Ville de Genève* rédigé par le Service de l'énergie, en charge de cet important dossier.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:

*Jean Erhardt*

Le conseiller administratif:

*Christian Ferrazino*

**10. Réponse du Conseil administratif à la motion de la commission du logement, acceptée par le Conseil municipal le 18 janvier 2000, intitulée: «Gardien(ne)s d'immeubles en Ville de Genève» (M-269)<sup>1</sup>.**

*TEXTE DE LA MOTION*

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de réintroduire les postes de gardien(ne)s d'immeubles dans chaque immeuble locatif (ou groupe d'immeubles) qui s'y prête et qui en est actuellement dépourvu et dans lequel le besoin est reconnu. Le cahier des charges devra mettre en évidence l'importance du lien social entre les différents locataires de l'immeuble (ou groupe d'immeubles) et y sensibiliser les concierges. Les gardien(ne)s d'immeubles doivent être mis au bénéfice d'une formation adéquate, inspirée du modèle de formation de concierge valaisan. Des contrôles du travail effectué par les concierges seront régulièrement organisés pour assurer un suivi du cahier des charges.

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

A ce jour, l'entretien des immeubles de la Ville de Genève est assumé de la manière suivante:

- 121 immeubles sont confiés à 39 concierges professionnels (dont 2 à 50%);
- 135 bâtiments sont sous la responsabilité de 82 concierges à temps partiel;
- 57 immeubles font l'objet d'un contrat d'entretien avec 10 entreprises privées.

Au niveau financier, il faut mentionner que le salaire des concierges professionnels se situe dans les classes 4 à 5 de l'échelle de traitements de la Ville

---

<sup>1</sup> «Mémorial 157<sup>e</sup> année»: Rapport, 2957.

de Genève, soit entre 46 511 francs et 70 566 francs, annuités extraordinaires comprises. Quant au salaire annuel des concierges à temps partiel, il varie entre 3000 francs et 12 000 francs environ. A titre de comparaison, le coût global des 10 entreprises mandatées s'élève à 500 126 francs.

Il convient d'emblée de relever que, dès le début de l'année 2000, la première des invites de cette motion est d'ores et déjà systématiquement mise en pratique, puisque les entreprises de nettoyage sont remplacées par des concierges professionnels lorsque cela s'avère possible.

D'autre part, sur le plan de la formation de cette catégorie de personnel municipal, la GIM (Gérance immobilière municipale) organise une à deux séances par année, pour l'ensemble des concierges professionnels, au cours desquelles sont notamment traités les problèmes qu'il rencontrent dans le cadre de leur profession, ainsi que les nouvelles prescriptions en vigueur.

De plus, tout au long de l'année, des entretiens individuels sont régulièrement organisés par la GIM ou à la demande d'un des concierges. Un suivi du travail est également assumé par le contremaître tout au long de l'année.

Dans le domaine des projets, un programme de formation commun destiné aux concierges d'immeubles de la GIM et des écoles, traitant des aspects techniques et relationnels de ces postes, est dans la phase finale de son élaboration. Il devrait être inauguré dans le courant de l'automne 2000.

Enfin, il ne nous paraît pas inutile de relever les points suivants:

- En ce qui concerne les critères d'engagement des concierges professionnels, le titulaire doit pouvoir justifier d'une formation du bâtiment ou avoir travaillé dans une entreprise de nettoyages. Par ailleurs, à compétences égales, la préférence est donnée aux chômeurs.
- Quant aux types de contrats de travail, nous précisons que les concierges professionnels ont le statut de fonctionnaire ou d'auxiliaire fixe, alors qu'un contrat de travail de droit privé est établi pour les concierges à temps partiel.
- Le coût de l'entretien des immeubles effectué par des entreprises privées est inférieur au salaire versé à un concierge professionnel. Cela s'explique, entre autres, par le fait que l'entreprise privée fournit les produits ainsi que les machines nécessaires pour l'exécution de ce travail alors que, pour un concierge professionnel, nous devons acquérir ce matériel et ces appareils et nous acquitter des charges sociales inhérentes à cet emploi.
- Toutefois, contrepartie appréciable à ce surcoût, le service aux locataires est supérieur, puisque le concierge professionnel est censé être à demeure dans l'immeuble et peut ainsi rendre de menus services ou renseigner utilement les locataires. Il fonctionne également comme gardien d'immeuble, accroissant la sécurité des lieux.

- Lors d'une vacance dans un immeuble dont le concierge a une activité à temps partiel, un avis demandant aux personnes intéressées par ce travail de se manifester est apposé dans le bâtiment, cela avant de faire appel à une entreprise privée. La GIM cherche donc, dans la mesure du possible, à privilégier la solution préconisée par les motionnaires.

### Conclusion

L'activité actuelle de la Gérance immobilière municipale est d'ores et déjà en harmonie avec les souhaits exprimés par la commission du logement dans son rapport relatif à la motion N° 269. La tendance qui se dessine pour les années à venir est clairement orientée vers une hausse du nombre des immeubles bénéficiant des services d'un concierge fixe, concierge dont la formation est dans le même temps considérablement renforcée par des cours de perfectionnement.

Il convient cependant de garder à l'esprit, ainsi que la commission l'a d'ailleurs fait dans les invites de cette motion, qu'il n'est pas concevable de n'avoir que des concierges professionnels ou à temps partiel, certains bâtiments ne s'y prêtant pas.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:

*Jean Erhardt*

Le conseiller administratif:

*Pierre Muller*

- 11. Réponse du Conseil administratif à la motion de MM. Alain Fischer, Roman Juon, Jean-Charles Lathion, Jean-Pascal Perler, M<sup>mes</sup> Marie-France Spielmann et Isabel Nerny, acceptée par le Conseil municipal le 18 janvier 2000, intitulée: «Où sont les clés des zones piétonnes?» (M-22)<sup>1</sup>.**

### TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- des explications sur l'application d'un tel règlement;
- d'intervenir le plus rapidement possible pour mettre un terme à la gabegie actuelle en matière de circulation dans la Vieille-Ville;

---

<sup>1</sup> «Mémorial 157<sup>e</sup> année»: Développée, 2868.

- de rétablir au plus vite les moyens disponibles pour assurer la fermeture des chaînes et bornes dès 11 h 30, mesure qui était parfaitement acceptée par l'ensemble des riverains des rues de la Vieille-Ville ainsi que par les habitants.

### *RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

La circulation et le parage dans la Vieille-Ville sont régis par un arrêté du Département de justice et police et des transports (DJPT) du 21 décembre 1998. Les mesures prises dans cet arrêté découlent de séances de concertation ayant réuni tous les milieux intéressés. A strictement parler, il n'existe donc pas de «règlement de l'Etat» fixant des règles de circulation en Vieille-Ville.

Rappelons que certaines chaînes de la Vieille-Ville restent fermées, sauf manifestation exceptionnelle ou passage de véhicules d'urgence, dans certaines zones totalement interdites à la circulation, comme le bastion Saint-Antoine, la cour Saint-Pierre, la promenade de la Treille et la place Agrippa-d'Aubigné.

Il s'avère toutefois que certaines dispositions de l'arrêté susmentionné ne sont pas compatibles avec la fermeture des chaînes à 11 h 30, en particulier celles qui autorisent les bénéficiaires de macarons à accéder en tout temps à la zone piétonne afin d'y garer leurs véhicules sur les places prévues à cet effet.

Afin d'appliquer les nouvelles dispositions contenues dans cet arrêté du DJPT, les agents de ville ont laissé ouvertes les chaînes traditionnellement fermées à 11 h 30. Certains véhicules ne bénéficiant pas d'un macaron ont ainsi pénétré dans la zone piétonne de la Vieille-Ville pour y stationner illicitement.

En vue de modifier la teneur de cet arrêté et de rétablir l'ancien usage d'une fermeture des chaînes à 11 h 30, une demande a été faite auprès de M. Ramseyer, conseiller d'Etat. Il est important de relever que, si une telle modification était acceptée, elle aurait pour effet de priver les bénéficiaires de macarons de leur droit d'accès aux places de stationnement situées dans la zone piétonne.

Etant donné ce qui précède, toutes les dispositions ont donc été prises afin de rétablir l'ancien système de fermeture des chaînes à 11 h 30 dans la Vieille-Ville.

En ce qui concerne la place de l'Ile, son accès est limité par des chaînes fermées à 11 h 30 par les agents de ville après les livraisons.

Quant au quai des Moulins et au quai de l'Ile, côté de la Tour de l'Ile, ils sont munis de bornes à commande électrique programmées pour s'élever automatiquement à 11 h 30, empêchant ainsi le passage.

A l'intérieur des bornes, il existe un parking situé au sous-sol d'un immeuble, sur domaine privé. Les propriétaires des véhicules stationnés dans ce parking

bénéficient de clés et de télécommandes permettant l'accès en tout temps. Toutefois, lorsque les bornes restent exceptionnellement abaissées, en raison d'une panne, des véhicules non autorisés peuvent s'introduire et stationner de façon illícite à proximité de cet immeuble. Lorsqu'ils constatent ce type d'infraction, les agents de ville interviennent à l'encontre des contrevenants.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:  
*Jean Erhardt*

Le conseiller administratif:  
*André Hediger*

**12. Réponse du Conseil administratif à la question écrite de M. Roman Juon, du 19 janvier 2000, intitulée: «Parking pour privilégiés à la place Sturm» (QE-17)<sup>1</sup>.**

*TEXTE DE LA QUESTION*

Le parking de la Voirie à la place Sturm semble être mis à la disposition d'employés de la Ville de Genève qui n'ont rien à voir avec le Service de la voirie.

Alors que la politique de la Ville de Genève consiste à empêcher la circulation des pendulaires, est-ce qu'il y aurait des dérogations à ces principes?

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

Il y a une dizaine d'années, à la demande des requérants ci-dessous, une case a été mise à leur disposition, soit:

- 1 à la direction des sports et sécurité;
- 1 à la direction de la Division des constructions;
- 1 à la direction du département des finances.

La totalité des autres places est occupée par le Service de la voirie, soit par les employés commençant leur travail à 4 heures, soit par des engins et véhicules de service.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:  
*Jean Erhardt*

Le conseiller administratif:  
*Christian Ferrazino*

---

<sup>1</sup> «Mémorial 157<sup>e</sup> année»: Annoncée, 3228.

13. Réponse du Conseil administratif à la question écrite de MM. Didier Bonny, Roberto Brogginì, Pierre Losio et M<sup>me</sup> Sandrine Salerno, du 19 avril 2000, intitulée: «Prolongement du tram 13: influence sur les aménagements prévus aux Pâquis» (QE-25)<sup>1</sup>.

#### *TEXTE DE LA QUESTION*

Dans quelle mesure le prolongement de la ligne de tram depuis Cornavin à la place des Nations va-t-il influencer sur la réalisation des aménagements prévus dans le quartier des Pâquis?

Le Conseil administratif peut-il donner des précisions sur le calendrier des aménagements à effectuer?

#### *RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

Voici le calendrier d'intervention concernant la place de la Navigation et ses abords:

##### **1<sup>er</sup> secteur:**

Place de la Navigation, rue du Léman (tronçon place de la Navigation / rue Jean-Jacquet) et rue des Pâquis (tronçon rue de Monthoux / rue de l' Ancien-Port).

- D'ici fin juin prochain, choix de l'ingénieur chargé des études techniques de détails de voirie.
- Février 2001, présentation de la demande de crédit de construction au Conseil municipal.
- Juillet-août 2001, appel d'offres auprès des entreprises et adjudication des travaux.
- Septembre 2001, ouverture du chantier.

##### **2<sup>e</sup> secteur:**

Rue du Môle, rue de Berne (tronçon rue du Môle / rue de la Navigation) et rue Royaume.

- Février 2003, présentation de la demande de crédit de construction au Conseil municipal.

---

<sup>1</sup> «Mémorial 157<sup>e</sup> année»: Annoncée, 4304.

## Question: prolongement du tram 13: aménagements aux Pâquis

- Juillet-août 2003, appel d'offres auprès des entreprises et adjudication des travaux.
- Septembre 2003, ouverture du chantier.

Les travaux projetés dans ce deuxième secteur des Pâquis ne pourront être engagés avant que le nouveau réseau public d'assainissement ne soit réalisé dans le premier secteur. En effet, les nouveaux collecteurs à construire dans la rue du Môle seront situés à une profondeur plus importante que la canalisation existante.

La réalisation de telles infrastructures dans le quartier nécessite la prise en compte de deux facteurs importants:

- la présence d'eau dans le sous-sol et, dès lors, l'utilisation de moyens lourds pour le blindage des fouilles afin de préserver l'intégrité des constructions voisines;
- l'accessibilité des bâtiments pendant les travaux pour les services d'intervention d'urgence et pour les livraisons.

Il est bien entendu que ces dates sont tributaires des procédures administratives et des décisions politiques.

Cependant, malgré les interférences possibles, le Conseil administratif mettra tout en œuvre pour respecter le calendrier.

De plus, pour mémoire, nous rappelons la proposition du Conseil administratif du 14 avril 2000 en vue de l'ouverture d'un crédit de 37 154 000 francs destiné:

- pour 25 358 550 francs aux travaux d'aménagement et de réfection liés à la ligne de tramway 13 (section Sécheron);
- pour 10 636 110 francs, dont à déduire une participation de l'Etat de Genève de 1 190 660 francs, à la construction d'un réseau de collecteurs en système séparatif et de collecteurs pour les eaux de surface dans le secteur de la ligne de tramway 13 (section Sécheron);
- pour 2 806 000 francs, dont à déduire une participation de l'Etat de Genève de 456 000 francs, aux travaux induits par les mesures d'accompagnement à la ligne de tramway 13 (section Sécheron) avec le prolongement de la ligne de bus 1 en direction de la place des Nations.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:  
*Jean Erhardt*

Le conseiller administratif:  
*Christian Ferrazino*

**14. Réponse du Conseil administratif à la question écrite de M. Jean-Pascal Perler, du 3 mai 2000, intitulée: «Bourse d'énergie» (QE-26)<sup>1</sup>.**

*TEXTE DE LA QUESTION*

Depuis peu, les clients des Services industriels de Genève (SIG) peuvent choisir la source de l'énergie qu'ils achètent par l'entremise du marché appelé «bourse de l'énergie».

C'est pourquoi les Verts aimeraient connaître la position du Conseil administratif quant à l'achat de leurs énergies; autrement dit, est-ce que la Ville achètera de l'énergie renouvelable?

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

Depuis le début de l'année 2000, les Services industriels de Genève (SIG) mettent à la disposition de la clientèle genevoise une bourse d'électricité solaire. Elle ne concerne que l'énergie produite par des cellules photovoltaïques, dont le but est précisément de convertir le rayonnement solaire en électricité.

Elle a pour but de mettre directement en relation des producteurs et des clients. Les premiers vendent leur production d'énergie solaire au prix de production négocié par un appel d'offres, mais au maximum 1 franc par kWh. Les consommateurs intéressés et volontaires achètent annuellement cette énergie.

Ce principe donne la possibilité à tous les consommateurs du réseau d'acheter de l'énergie solaire en quantité désirée. Par exemple, des ménages peuvent acheter par tranche de 100 kWh d'énergie solaire sans aucun souci de construire leur propre installation et cela pour un coût supplémentaire de 70 francs par année environ et par tranche.

A titre d'exemple, un ménage de quatre personnes consomme annuellement 2500 kWh environ, soit une dépense de l'ordre de 700 francs, d'où une augmentation de la facture de 10% en cas de souscription d'une tranche de 100 kWh d'électricité photovoltaïque.

En fin de chaque année civile, la bourse établira l'équilibre entre l'offre (production réelle) et la demande (total des ventes) en déterminant un bilan

---

<sup>1</sup> «Mémorial 157<sup>e</sup> année»: Annoncée, 4994.

d'énergie. Dès que la demande de consommation solaire excède l'offre, un appel d'offres à des producteurs potentiels pour produire la quantité nécessaire sera lancé.

Grâce aux engagements de chacun des partenaires, la bourse solaire est l'opportunité d'un véritable partenariat vert dans le but de:

- diversifier les sources d'énergie et permettre un libre choix des consommateurs;
- stimuler la production d'énergie renouvelable à Genève;
- contribuer à la construction d'une éthique citoyenne en matière d'énergie;
- progresser vers la production d'énergie de moins en moins polluante;
- protéger l'environnement dans lequel évolueront les générations futures, donc tendre vers un développement durable en matière énergétique.

Acteur de la politique énergétique cantonale, la Ville de Genève entend prendre une part active dans le fonctionnement de la bourse solaire.

Dans un premier temps, dans son rôle de producteur, elle mettra à la disposition de la bourse solaire la totalité de l'énergie électrique produite par l'installation pilote sise en toiture de l'école de l'Europe, 42, avenue d'Aire. Un contrat dans ce sens est en voie de signature.

Cette installation fournit 2200 kWh par année environ.

Puis, si la demande existe, la Ville s'engage à mettre à disposition des surfaces de toiture disponibles et procédera à la réalisation d'autres installations solaires photovoltaïques.

Si la tendance des prix des composants d'une installation photovoltaïque est aujourd'hui à la baisse, il n'en demeure pas moins qu'il est encore difficile d'atteindre un prix de production égal ou inférieur à 1 franc par kWh, cela même en amortissant l'investissement sur une durée de vingt ans. A titre d'exemple, dans ces conditions, l'installation municipale précitée produit une énergie à 1,75 franc par kWh, soit une valeur encore bien supérieure à celle prévue par la bourse solaire.

Outre la mise à disposition de son installation, on constate que le taux d'effort consenti par la Ville dans le cadre de la bourse solaire réside également dans le subventionnement de l'énergie produite, pour une part égale à la différence entre le prix réel de production et le prix de vente au consommateur.

Plutôt que d'acheter de l'énergie qu'elle serait en mesure de produire elle-même, c'est dans la recherche de techniques et de solutions innovantes dans le but de faire baisser les coûts de production des systèmes solaires photovoltaïques,

alliées à la construction de nouvelles installations, que la Ville de Genève entend jouer un rôle déterminant dans le projet de bourse solaire mis en place par les Services industriels de Genève.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:  
*Jean Erhardt*

Le conseiller administratif:  
*Christian Ferrazino*

**M. Jean-Pascal Perler** (Ve). J'aimerais faire un petit commentaire, que vous transmettez au magistrat concerné, M. Ferrazino n'étant pas là. J'ai lu avec attention sa réponse et je suis tout à fait d'accord avec ce qu'il dit. Cependant, le 7 juin, nous avons déposé la motion N° 113 demandant que la Ville achète de l'électricité solaire et M. Ferrazino a répondu à la question écrite N° 26 en disant qu'il préférerait faire des investissements, ce que je comprends, mais nous pensons que cela sera quand même un plus pour le démarrage de cette bourse d'énergie que la Ville s'y mette, mais nous en débattons lors du développement de la motion N° 113, lorsqu'elle sera à l'ordre du jour.

**15. Réponse du Conseil administratif à la question écrite de M. Guy Savary, du 24 mai 2000, intitulée: «Eclairage des courts de tennis à la Grande Fin (Vessy)» (QE-28)<sup>1</sup>.**

*TEXTE DE LA QUESTION*

Vu le nouvel éclairage au Centre sportif de Vessy;

vu l'hypothèse d'une augmentation des heures de jeux de tennis le soir;

vu que le côté esthétique devient inexistant,

le Conseil administratif ne pense-t-il pas qu'il serait judicieux d'équiper également les courts de tennis de Vessy d'une installation d'éclairage?

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

Le Conseil administratif admet l'opportunité d'éclairer les courts afin de favoriser la pratique du tennis en soirée, comme le demande le signataire de la question écrite.

---

<sup>1</sup> «Mémorial 157<sup>e</sup> année»: Annoncée, 5443.

Un crédit de 600 000 francs pour la réfection du revêtement des courts de tennis de Vessy étant prévu dans le 19<sup>e</sup> programme d'investissements quadriennal, il paraît judicieux d'y intégrer cette installation d'éclairage.

Une étude de ce coût supplémentaire sera effectuée et les frais de cet éclairage viendront s'ajouter au crédit initialement prévu.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:  
*Jean Erhardt*

Le maire:  
*Alain Vaissade*

**16. Réponse du Conseil administratif à la question écrite de M. Michel Ducret, du 7 juin 2000, intitulée: «Mur du boulevard Jaques-Dalcroze: attend-on son effondrement?» (QE-31)<sup>1</sup>.**

*TEXTE DE LA QUESTION*

Le mur qui borde le boulevard Jaques-Dalcroze et soutient la promenade du Pin laisse apparaître de nombreuses pousses d'arbres qui croissent dans ses interstices.

Bien que sympathique, il y a lieu de craindre que cette situation affecte la stabilité de ce mur, d'autant que les essences concernées semblent robustes.

N'est-il pas plus que temps de prendre des mesures afin d'éviter le risque d'un accident qui pourrait avoir de graves conséquences?

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

L'ouvrage en question, qui appartient à la Ville de Genève et fait partie de son patrimoine, est constitué de parties voûtées, très anciennes, appelées «casemates», qui sont principalement réalisées en blocs de molasse. Le reste du mur, construit en même temps que le Musée d'art et d'histoire, vers la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, est en pierres de Meillerie.

Les parties en molasse présentent des traces de pourrissement avancé, ce qui n'influence toutefois pas la stabilité de l'ouvrage; en effet, ses principaux éléments statiques sont les pierres de Meillerie et elles sont en parfait état; d'autre part, aucune fissure n'est apparente.

---

<sup>1</sup> Annoncée, 195.

Dans le cadre du budget 2000, il est prévu une expertise du mur, ainsi que son nettoyage.

A ce jour, la Division de la voirie a mandaté un bureau d'ingénieurs pour une expertise de contrôle de l'ouvrage; elle procédera à son nettoyage en désherbant et en enlevant les racines, vers la fin de l'été, afin de ne pas perturber les oiseaux qui nichent dans les interstices dudit mur.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:

*Jean Erhardt*

Le conseiller administratif:

*Christian Ferrazino*

**17. Réponse du Conseil administratif à la question écrite de M. Alexandre Wisard, du 25 mai 1988, intitulée: «Extension de la station d'épuration d'Aïre (STEP): participation financière de la Ville» (QE-1087)<sup>1</sup>.**

*TEXTE DE LA QUESTION*

Mise en service en 1967, la station d'épuration d'Aïre I traite notamment les eaux usées de la population de la ville de Genève et, plus généralement, celles des trois quarts de la population du canton.

Cette STEP doit faire l'objet d'une extension si l'on considère l'augmentation importante du volume d'eau à traiter au cours de ces dernières années. L'extension projetée, appelée Aïre II, est à l'étude. Sa réalisation devrait débuter en 1989-1990, et sa mise en service est prévue pour 1993-1994.

Initialement devisé à 350 millions, le projet a été révisé à la baisse, pour atteindre finalement un investissement plafonné à 250 millions.

La lecture du 11<sup>e</sup> programme financier quadriennal de la Ville de Genève, page 62, nous indique une participation financière de notre municipalité extrêmement élevée, se montant à 168 millions! Soit 67% du coût total théorique (168/250). Cela amène (enfin!) deux questions:

1. quelle est en fait la participation de la Ville de Genève dans le fonds cantonal d'assainissement et donc parallèlement dans ce projet d'Aïre II?

---

<sup>1</sup> «Mémorial 146<sup>e</sup> année»: Annoncée, 453.

2. un projet est actuellement à l'étude afin de modifier les procédures de financement du traitement des eaux: quelle position le Conseil administratif défend-il dans le cadre de ces modifications?

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

Cet objet était inclus dans le 11<sup>e</sup> programme financier quadriennal (proposition N° 138 du 29.9.1988), qui a été voté le 25.4.1989. Il n'est donc plus d'actualité et n'amène pas de commentaire particulier de la part du Conseil administratif.

Il vous est dès lors proposé de retirer cette question écrite de la liste des objets en suspens.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:

*Jean Erhardt*

Le conseiller administratif:

*Pierre Muller*

**M. Jean-Pascal Perler** (Ve). J'aimerais prendre la parole à la place de M. Wisard étant donné qu'il n'est plus dans ce Conseil municipal.

**Le président.** Ce n'est pas possible, Monsieur Perler.

**M. Sami Kanaan** (S). Monsieur le président, nous respectons votre souci de règlement. Cela dit, ce n'est pas la faute du Conseil municipal si des questions ou des motions datant de 1988 ne trouvent réponse qu'aujourd'hui, c'est la responsabilité du Conseil administratif et de l'administration. Nous n'avons pas à être punis de ce fait-là. Nous trouvons cohérent que les groupes concernés puissent faire une intervention unique en l'occurrence, sans discussion.

**Le président.** Je suis navré, mais le règlement ne le prévoit pas.

**18. Réponse du Conseil administratif à la question écrite de M<sup>me</sup> Monica Huber Fontaine, du 24 mai 2000, intitulée: «Stations-service dans les quartiers d'habitation» (QE-29)<sup>1</sup>.***TEXTE DE LA QUESTION*

Quelle est la politique de la Ville de Genève en matière d'autorisation d'exploitation des stations-service au centre-ville, sur les voies internes aux quartiers d'habitation? Cela d'autant plus que ces stations engendrent une circulation de transit dans ces quartiers, par exemple:

- station Shell, rue Jean-Violette (Plainpalais);
- station Elf, rue Marignac (Champel);
- station Coop, rue Monnier (Champel).

D'autre part, ces stations représentent un danger réel d'explosion au moment du remplissage des citernes.

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

Les autorisations de construire et d'exploiter une station-service relèvent de la compétence du Canton. Elles sont octroyées par le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement (DAEL), sous réserve de l'approbation du Département de l'intérieur, de l'agriculture et de l'environnement (DIAE), qui assure les contrôles durant la durée d'exploitation des stations-service. L'OCIRT, service du Département de l'économie, effectue également des contrôles sur la sécurité de ces installations.

Les communes se prononcent par préavis sur les requêtes en autorisations de construire ou de transformer. Depuis dix ans au moins, le département municipal de l'aménagement, des constructions et de la voirie n'a eu à se prononcer que sur des fermetures ou des transformations de stations existantes. Le dernier projet en date, encore en cours d'instruction, vise la fermeture de la station au bas de la rue du Grand-Pré au profit d'une surface d'exposition-vente de véhicules. Les cas de transformation n'ont jusqu'ici pas posé de problème, soit en raison de travaux de peu d'importance (assainissement avec récupération des gaz, pose de borne de paiement, etc.), soit en raison de leur localisation, le long de grands axes routiers. C'est le cas de la station Shell à la route des Acacias, reconstruite en 1999, comme le fut la station BP à la rue de Lyon en 1993.

Le nombre de stations-service en ville diminue donc et des précautions sont prises pour les stations existantes, notamment par la limitation de leurs heures

---

<sup>1</sup> «Mémorial 157<sup>e</sup> année»: Annoncée, 5443.

d'ouverture. Ces stations ne font pas l'objet de plaintes du voisinage auprès des services cantonaux concernés et posent moins de problèmes que les stations périphériques. Certaines de ces dernières sont en effet ouvertes 24 heures sur 24 et ne distribuent plus seulement de l'essence mais divers produits de consommation, dont des boissons. Elles créent ainsi une agitation nocturne dont les désagréments sont évidents lorsque des immeubles d'habitation sont proches.

Le Service d'incendie et de secours de la Ville de Genève, qui intervient en cas d'incidents, précise que les technologies actuelles de contrôle de fuite, notamment l'installation de bassin de récupération des gaz, permettent de considérer ces installations comme sûres. Le risque zéro n'existe pas. Toutefois, il n'y a pas lieu de craindre l'opération de remplissage des citernes, qui est réalisée par des professionnels avec des consignes de sécurité très strictes. Des protections permettent par ailleurs de circonscrire les effets d'actes de vandalisme ou de l'inconscience de certains automobilistes qui font, par exemple, le plein en fumant.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:  
*Jean Erhardt*

Le conseiller administratif:  
*Christian Ferrazino*

## 19. Motion de M<sup>me</sup> Vanessa Ischi et M. Roger Deneys: «Favorisons la biodiversité en ville: installons des nichoirs pour les oiseaux cavernicoles» (M-104)<sup>1</sup>.

### PROJET DE MOTION

Considérant que:

- dans les parcs de la ville, les arbres creux sont systématiquement abattus, pour des raisons de sécurité;
- les oiseaux cavernicoles (mésanges, étourneaux, sittelles, chouettes, etc.) ont besoin de cavités pour nicher;
- des bénévoles installent de temps à autre des nichoirs dans les parcs;
- ces bénévoles ne peuvent pas toujours assurer un suivi régulier de l'entretien des nichoirs, notamment par manque de temps et de matériel;
- le SEVE (Service des espaces verts) s'occupe de l'entretien quotidien des parcs publics,

---

<sup>1</sup> «Mémorial 157<sup>e</sup> année»: Annoncée, 4993.

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à mandater le SEVE pour l'installation et l'entretien de niohirs pour oiseaux cavernicoles dans les parcs publics, en collaboration avec les associations spécialisées.

**M<sup>me</sup> Vanessa Ischi** (Ve). Monsieur le président, chers collègues, la ville de Genève a la chance de posséder une faune sauvage riche et variée grâce notamment à sa situation géographique et ses nombreux parcs. La toise des oiseaux nicheurs du canton, encore en cours d'élaboration, a montré que l'on trouve en ville de Genève plusieurs oiseaux appartenant à la liste des espèces rares. Cependant les espèces cavernicoles telles que la chouette hulotte, le gobe-mouches ou le grimpereau, etc., ont de plus en plus de peine à trouver des sites de nidification. En effet, les arbres creux dont les oiseaux ont besoin pour établir leurs nids sont éliminés pour des raisons de sécurité dans les parcs publics. Le manque d'arbres creux peut être pallié par la pose de niohirs spécifiques à chaque espèce d'oiseaux. Les associations de bénévoles ont déjà posé quelques niohirs dans les différents parcs de la ville, mais, par manque de temps et surtout de matériel, par exemple de grandes échelles, les bénévoles n'ont pas assuré l'entretien de ces niohirs, qui sont tombés en ruine, certains arbres ayant même été abattus. Il faut savoir qu'un niohir doit être nettoyé au moins tous les deux ans pour qu'il soit occupé par les oiseaux. Il serait bien plus efficace que la Ville de Genève assure la pose et l'entretien de ces niohirs dans tous les espaces verts, car elle dispose du personnel compétent et du matériel adéquat.

Cette motion s'inscrit dans le cadre de l'Agenda 21, car elle contribue au maintien de la biodiversité dans notre cité. Pour que nos parcs continuent à être animés par le chant des oiseaux chaque printemps, nous vous demandons d'accepter cette motion et de l'envoyer au Conseil administratif.

#### *Préconsultation*

**M. Alain Fischer** (R). Je ne veux pas encombrer l'ordre du jour et je vais faire très court. J'aimerais rappeler aux motionnaires qu'un article concernant les oiseaux cavernicoles, que je tiens à leur disposition, est paru dans le *Genève Home Informations* (GHI) du 8 juin 2000. Il mentionnait les études et les efforts faits par le Département de l'instruction publique. Si ces personnes n'arrivent pas à recevoir le *GHI* chez elles, je tiens cet article à leur disposition.

**M. Manuel Tornare, conseiller administratif.** Il faut savoir que, lorsque nous abattons des arbres creux, c'est qu'ils sont malades. Nous n'allons pas

conserver des arbres creux pour les oiseaux! Le Conseil administratif n'est pas opposé à cette motion, nous essaierons d'intensifier la pose de ces nichoirs, mais il faut savoir que cela demande des moyens et que le personnel du Service des espaces verts et de l'environnement sera sollicité, il faudra, en effet, contrôler régulièrement ces nichoirs, sinon les oiseaux les délaisseront après quelques années.

En conclusion, le Conseil administratif fera tout pour aller dans le sens de votre motion.

**M. Roger Deneys (S).** J'aimerais uniquement répondre aux propos de M. Fischer. Je pense que, s'il prend ses sources d'informations dans le *GHI*, nous sommes effectivement assez mal «barrés» pour mener la politique municipale. En l'occurrence, c'est vrai qu'il ne s'agit pas de nier les efforts fournis actuellement par des bénévoles et notamment par les élèves des écoles qui font des efforts, parce qu'ils s'intéressent à la préservation de l'environnement, il s'agit simplement de constater que les parcs publics sont des lieux qui doivent répondre aux besoins de tous les citoyens et qu'il faut donc abattre les arbres qui seraient dangereux mais que, en l'occurrence, cela menace des espèces d'oiseaux, qui sont du coup privés de nids.

En entretenant ces parcs et ces espaces publics et en demandant à des professionnels de les gérer, on essaie de favoriser la présence de ces espèces dans les milieux publics de la ville. C'est une question de respect de notre environnement. Il ne s'agit pas de dire qu'il n'y a rien qui se fait aujourd'hui, il s'agit de mettre aussi des professionnels sur ce travail et, évidemment, de ne pas y consacrer des moyens disproportionnés. Il s'agit de faire attention à ce que l'on fait.

**M. Alain Fischer (R).** Monsieur le président, vous direz à M. Deneys que je pense que M. Jacot, directeur du Centre ornithologique de réadaptation de Genthod, qui a écrit cet article dans le *GHI* est une personne de toute confiance. D'autre part, si j'ai bien compris M. Deneys, il voudrait sauver les oiseaux plutôt que les passants qui sont sous les arbres. Je pense qu'il faut que nous arrêtions. Nous ne voulons pas faire des doublons de nichoirs – sans contrepèterie, quelle qu'elle soit. Nous demanderons simplement le renvoi de cette motion au Conseil administratif, où l'on sait que M. Tornare fera bon usage de ces nichoirs.

**M. Roger Deneys (S).** Evidemment, si quelqu'un ne comprend même pas le *GHI*, il ne risque pas de comprendre mes propos.

**M. Alain Vaissade, maire.** Je voudrais rassurer M. Fischer. En fait, vous n'avez pas assez bien formulé votre invitation à lire le *GHI*; vous l'avez annoncé d'une manière un peu brutale, alors qu'en fait vous êtes d'accord avec cette motion et que vous partagez les préoccupations des motionnaires.

A mon tour, je voudrais m'adresser aux motionnaires. En réalité, vous disposez de plusieurs services compétents en la matière, alors que vous ne vous adressez qu'au Service des espaces verts et de l'environnement. Sachez que les Conservatoire et Jardin botaniques gèrent beaucoup de parcs publics; ce sont aussi des professionnels dans le domaine des arbres. Vous avez également le Muséum d'histoire naturelle qui emploie des conservateurs et des professionnels spécialisés dans le domaine des animaux que vous défendez. Vous devez tenir compte de ces deux services dans votre motion. Le Conseil administratif ne va pas faire d'amendement, mais il faut au moins tenir compte de ces deux services dans les délibérations. M. Tornare vous a dit que le Conseil administratif était favorable à cette motion; sachez que les services de mon département devront, et c'est normal dans la collaboration horizontale de l'administration municipale, faire quelque chose dans ce domaine.

**Mise aux voix, la motion est acceptée sans opposition (1 abstention).**

Elle est ainsi conçue:

### *MOTION*

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à mandater le SEVE pour l'installation et l'entretien de nichoirs pour oiseaux cavernicoles dans les parcs publics, en collaboration avec les associations spécialisées.

*Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.*

**20. Motion de M<sup>mes</sup> Sophie Christen, Diane Demierre, MM. Jean-Marc Froidevaux et Mark Muller: «SIP: un investissement pour l'emploi?» (M-106)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- que le Conseil administratif, dans son rapport complémentaire à l'attention de la commission des finances chargée d'examiner la proposition N° 134 concernant l'achat des locaux de la Société d'instruments de physique (SIP), avenue de Châtelaine, indiquait:

«La Ville de Genève souhaite apporter un soutien efficace et temporaire à des entreprises en cours de création (pépinière d'entreprises).

»Après consultation de différents responsables privés et publics, il semble que, durant la phase de création, les entreprises naissantes ont généralement besoin d'une surface de 30 à 50 m<sup>2</sup>, d'une permanence téléphonique et de la possibilité d'utiliser une salle de réunion.

»Par ailleurs, il apparaît que la mixité des activités sur un même site est considérée comme un apport positif et qu'elle contribue favorablement au développement de coopérations utiles entre les divers types d'entreprises.

»Quant à la gestion d'un ensemble de locaux industriels, artisanaux, artistiques, commerciaux et administratifs de cette importance, elle rendra nécessaire la création d'une structure de gestion appropriée par la Ville de Genève ou la délégation de cette responsabilité à un organisme spécialisé»;

- qu'à l'évidence les locaux sont occupés, mais qu'ils ne constituent pas une pépinière d'entreprises;
- qu'ils ne revendiquent apparemment guère d'être porteurs de projets innovateurs ou générateurs d'emplois;
- que cela est particulièrement vrai pour les locaux utilisés comme dépôts sans valeur ajoutée par la Ville de Genève.

Il est observé en particulier que, si la Ville de Genève s'est réservé l'option de loger dans ces locaux des artisans déjà établis, c'est constamment par le vocable «pépinière d'entreprises» que le Conseil administratif présente et justifie l'investissement de 14,9 millions qu'a représenté l'acquisition des locaux de la SIP;

- qu'il y a lieu en conséquence de réaliser ladite pépinière, au besoin, comme le proposait le Conseil administratif, en déléguant la gestion du site à un tiers spécialisé, par exemple les HES (Hautes écoles spécialisées) et/ou l'Université,

---

<sup>1</sup> «Mémorial 157<sup>e</sup> année»: Annoncée, 5442.

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à définir dans un délai de trois mois le concept de pépinière d'entreprises et de faire une proposition chiffrée de coût de fonctionnement d'une telle pépinière;
- à faire une proposition de gestion, déléguée ou autonome, de gestion de la future pépinière d'entreprises;
- à examiner toute proposition de relogement des activités propres de la Ville de Genève sises dans les anciens locaux de la SIP.

**M<sup>me</sup> Sophie Christen** (L). Je serai relativement brève, puisque le texte de la motion me semble complet. Je voudrais juste rappeler qu'un crédit d'investissement de 14,9 millions de francs a été voté par le Conseil municipal en vue de l'acquisition des locaux de la Société d'instruments de physique (SIP) dans le but essentiel de créer une pépinière d'entreprises et que si, en termes d'opportunité, on comprend que les locaux ont été d'abord utilisés pour des dépôts du Grand Théâtre, du SIS et d'entreprises diverses, il nous semble important maintenant de ne pas perdre de vue l'objectif premier de cet investissement et de rappeler qu'une pépinière d'entreprises peut être génératrice d'emplois et de diversification économique. Cela nous tient à cœur. Nous voulons donc rappeler ici ces objectifs et demander au Conseil administratif de définir le concept de «pépinière d'entreprises» et de nous proposer maintenant un projet concret.

Le groupe libéral demandera donc le renvoi de cette motion à la commission des finances.

#### *Préconsultation*

**M. Pierre Muller, conseiller administratif.** Cette motion tombe à point nommé, parce qu'elle permettra au Conseil administratif de clarifier une situation qui est visiblement problématique pour certains d'entre vous, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux. Je sais que nous avons acheté cela dans un temps où nous sentions que le quartier en question méritait en tout cas un achat foncier de la Ville de Genève pour préserver une zone industrielle. Nous avons développé là-bas un concept qui méritera d'être défendu et je vous l'expliquerai avec plaisir. C'est pour cette raison que je suis très heureux que cette motion soit présentée et qu'elle soit renvoyée au Conseil administratif, car cela nous permettra de nous expliquer clairement sur ce que nous avons fait et ce que nous comptons faire encore à cet endroit.

**Mise aux voix, la prise en considération de la motion est acceptée à l'unanimité.**

Mis aux voix, le renvoi de la motion à la commission des finances est accepté à la majorité (quelques oppositions).

21. Motion de M<sup>mes</sup> Evelyne Strubin, Liliane Johner, MM. Robert Pattaroni, Sami Kanaan, Bernard Lescaze, Jean-Pierre Oberholzer et Jean-Pascal Perler: «Testons le concept du «tous d'accord» (M-107)»<sup>1</sup>.

*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- la grande capacité de propositions des membres actuels du Conseil municipal;
- le nombre impressionnant de points portés à l'ordre du jour;
- le coût pour la population et la charge de travail supplémentaire occasionnés par les séances extraordinaires;
- que les propositions des membres du Conseil municipal ne présentent pas toutes une haute teneur politique;
- qu'une modification du mode de délibération habituel est à même d'aider à fluidifier le traitement de l'ordre du jour;
- que fréquemment des redites ou des prises de parole superflues alourdissent les débats,

le Conseil municipal décide de modifier l'article 78 du règlement du Conseil municipal, en y intégrant le concept selon lequel, lorsqu'une motion, un projet d'arrêté ou une résolution est signé par tous les groupes siégeant au Conseil municipal et qu'il est prévu que le projet soit renvoyé en commission, seul le rédacteur du texte dispose de cinq minutes pour présenter sa proposition.

**M<sup>me</sup> Evelyne Strubin** (AdG/SI). Cette motion vise le même but que le projet d'arrêté N° 10 que nous étudierons ensuite, soit fluidifier nos débats, permettant ainsi d'arriver à traiter plus de points par séance et donc d'alléger nos ordres du jour.

Il a semblé évident qu'il fallait changer quelque chose dans notre manière de travailler le soir où M<sup>me</sup> l'ex-présidente a voulu clore nos débats un peu avant 23 h et où elle s'est vu quelque peu malmener par certains qui voulaient continuer à avancer dans l'ordre du jour. Quelques conseillers se sont alors écriés qu'il n'y

---

<sup>1</sup> «Mémorial 157<sup>e</sup> année»: Annoncée, 5442.

avait qu'à limiter les propositions. Ce serait réellement dommage et peu démocratique d'en arriver là. Ce Conseil municipal est riche d'idées: tant mieux, cela prouve qu'il remplit sa mission. Il ne faut en tous les cas pas le museler.

Cependant, il est vrai que nos ordres du jour sont très chargés et que nous avons du mal à en venir à bout. Pour avancer plus rapidement, on nous propose des séances extraordinaires, mais cette solution devrait être réservée aux situations de crise où l'ordre du jour prend vraiment des proportions démesurées, car elles sont coûteuses en argent pour la population et elles nous sont coûteuses à nous en temps que nous ne pouvons pas passer avec notre famille, à nos loisirs ou à notre travail. Il est donc préférable de chercher des améliorations en modifiant notre règlement.

De fait, il apparaît superflu et procédurier que tous les groupes prennent la parole, parfois longuement, pour dire qu'ils sont tous d'accord avec une proposition qu'ils ont tous signée, surtout si cette proposition est amenée à être transmise en commission et à revenir devant le plénum enrichie d'un rapport permettant un meilleur débat de fond. Les signataires de la motion N° 107 vous proposent donc de réserver le droit à la prise de parole sur les propositions qu'il est prévu de renvoyer en commission et qui sont signées par tous les groupes au seul rédacteur du texte, durant cinq minutes. Cette solution, couplée à celle du point suivant, devrait nous permettre d'avancer plus rapidement. Je vous remercie d'avance de bien vouloir l'accepter.

**M. Jean-Pascal Perler** (Ve). Le motionnaire que je suis a évidemment signé cette motion et malheureusement la viabilité du concept du «tous d'accord» ne s'est pas vérifiée suite à notre caucus. Je dois donc revenir un petit peu en arrière et vous dire que les Verts refuseront finalement d'entrer en matière sur cette motion.

Ce que M<sup>me</sup> Strubin a évoqué est tout à fait vrai et c'est peut-être une piste pour essayer de raccourcir nos débats, mais, finalement, c'est de la responsabilité personnelle de chaque orateur d'abrégé son discours. Pour reprendre certains arguments de notre caucus, le parlement est là pour parler et non pour se taire et, sur ce premier postulat, nous n'adopterons pas de mesures coercitives supplémentaires. Je prends comme exemple le cas des requérants en naturalisation d'Emmen débattu le 22 mars: vous me direz que la résolution N° 16 et la motion N° 76 à ce sujet ont été renvoyées directement au Conseil administratif, mais il y aura toujours des cas où, malgré le fait que tous les groupes soient d'accord et signataires de la motion, des personnes voudront discuter, pour différentes raisons. Je dirai donc que les Verts refuseront cette motion, parce qu'ils ne veulent pas de mesures coercitives supplémentaires.

**M. Jean-Pierre Oberholzer (L).** Vous remarquerez avec moi, avec un petit sourire en coin, que cette motion du «tous d'accord», à l'heure de sa prise en considération, ne passe pas la rampe, puisque chaque motionnaire – en tout cas trois, jusqu'à présent – souhaite s'exprimer sur le sujet. Le groupe libéral est arrivé à la même conclusion que les Verts, bien que nous n'ayons pas siégé ensemble en caucus.

Nous refuserons également la prise en considération de cette motion qui a peut-être été un tout petit peu faite à la va-vite sur un accès de mauvaise humeur. En revanche, nous entrerons en matière sur le projet d'arrêté PA-10 que nous traiterons tout à l'heure, à moins que vous ne le groupiez, Monsieur le président, avec la motion N° 107, et nous proposerons à ce moment-là le renvoi à la commission du règlement.

**M. Sami Kanaan (S).** Le groupe socialiste n'a pas l'habitude de changer d'avis en cours de route, cela arrive assez rarement. (*Brouhaha et rires.*) J'ai dit lors de la signature d'un texte et de son vote d'entrée en matière! Je ne généraliserai pas ce soir. Le groupe socialiste votera donc cette motion.

Nous ne sommes pas forcément persuadés qu'il s'agisse d'une panacée et cela ne l'est sûrement pas. De toute manière, le nombre de textes qui recueillent l'assentiment unanime de tous les groupes est plutôt rare dans le contexte actuel et ce n'est donc pas avec ce moyen-là que nous allons forcément accélérer notablement les débats de notre Conseil municipal. Cela dit, pour les cas où cela arrive, l'exemple de la motion N° 76 du Conseil municipal concernant les requérants en naturalisation d'Emmen est un bon exemple où nous pourrions économiser du temps. Il s'agit là effectivement d'une vision des règles du jeu: est-ce qu'on compte sur l'autodiscipline ou est-ce que l'on se donne des règles un peu plus explicites? Je peux comprendre que certains hésitent face à des règles coercitives, mais il se trouve que ce n'est pas forcément mauvais de se fixer à nous-mêmes quelques limites pour autant qu'elles restent raisonnables.

Je dirais que le groupe socialiste est en tout cas d'accord d'en parler en commission. Cela dit, nous assistons à une multiplication de révisions partielles du règlement; je crois qu'il faut faire attention et ne pas bricoler tous les deux mois le règlement du Conseil municipal ni l'adapter un peu en fonction des humeurs, de la conjoncture, de la surcharge de l'ordre du jour, des majorités en place, etc. Nous préférierions que la commission du règlement prenne un peu de recul, si c'est possible, et fasse le point sur tout ce qui peut éventuellement être amélioré dans le règlement, de manière cohérente et non pas de manière bricolée. Je vous rappelle que nous discuterons tout à l'heure du projet d'arrêté N° 10 qui, lui aussi, vise en quelque sorte à raccourcir les débats.

Nous souhaitons donc que la commission du règlement examine cela d'une manière un peu globale et essaie de trouver une solution sensée et raisonnable qui soit équilibrée entre des règles coercitives et le respect du rôle d'un parlement qui est celui de débattre.

**M. Bernard Lescaze (R).** Les radicaux continueront à soutenir la prise en considération et le renvoi de cette motion à la commission du règlement. Le système préconisé par la motion n'est pas tout à fait celui du Grand Conseil, mais presque, et, cinq minutes par orateur, c'est déjà beaucoup dans certains cas. Nous pensons que nous devons absolument rationaliser nos prises de parole lorsque tout le monde est d'accord et même lorsqu'une bonne partie n'est pas d'accord mais qu'ensuite l'objet est réétudié en commission; nous pouvons et nous devons faire preuve d'une certaine sobriété, ce que je fais en m'arrêtant immédiatement.

**Le président.** Vous prêchez par l'exemple, Monsieur Lescaze.

**M<sup>me</sup> Liliane Johner (AdG/TP).** Nous avons bien sûr signé cette motion en souhaitant raccourcir un peu nos débats, dans le but d'éviter les séances supplémentaires. Alors, conséquents avec nous-mêmes, nous accepterons le renvoi à la commission du règlement.

#### *Préconsultation*

**M. Paul Oberson (Ve).** Il s'agit ici pour nous d'un point central et, en quelque sorte, dans l'analyse que nous pouvons entendre dans ce cénacle sur ces questions, nous avons l'impression qu'elle est interprétée comme un problème conjoncturel; la conjoncture fait que notre ordre du jour est surchargé. Par ce genre de réaction, que ce soit par le biais du projet d'arrêté PA-10 ou de la motion dont nous parlons en ce moment, on tente d'améliorer les choses en réduisant le temps de parole ou en trouvant des succédanés de ce type-là. Cependant, selon notre analyse, il ne s'agit pas du tout d'un problème conjoncturel, mais d'un problème structurel. Il semble que ce parlement est dépassé par la masse de travail qu'il doit abattre et que cette masse de travail n'est pas du tout liée à la conjoncture, mais bien à un problème structurel, à un problème d'organisation. Il est important, nécessaire et peut-être crucial dans cette analyse de repenser, de façon générale, le mode de fonctionnement parlementaire qui est le nôtre.

Nous, les Verts, sommes très attachés à l'aspect démocratique. La démocratie, c'est «tous d'accord», mais tout le monde s'exprime. Si je reprends l'exemple cité par mon collègue Perler dans le cas d'Emmen, il était symboliquement très important, même s'il y avait un consensus extrêmement large, vu que cette motion urgente était passée à l'unanimité moins une abstention, que chacun des groupes puisse s'exprimer et exprimer les raisons de son accord, qui étaient différentes d'un groupe à l'autre. La politique, on le sait tous, participe du monde du symbolique. Le symbolique est très important, on a une vision à long terme, on essaie de poser des objectifs qu'on atteindra peut-être dans cinquante ou cent ans. A ce titre-là, il est important de garder cet aspect démocratique et cette possibilité d'expression pour tout un chacun.

Nous souhaiterions plutôt que la commission du règlement entreprenne une forme de révision plus fondamentale et, pourquoi pas, remette en question le fonctionnement semi-professionnel de notre parlement, pour plus de professionnalisation et pour nous donner les moyens de nos ambitions, plutôt que de tomber dans une rationalisation, parfois antidémocratique; en effet, il est clair qu'il sera plus long de prendre une décision à 80 personnes qu'à 10, de même que ce sera plus long à 10 que tout seul. Pourquoi, alors, ne pas laisser le Conseil administratif – nos magistrats sont tout à fait qualifiés – prendre les décisions pour nous?

A cet égard, nous nous opposerons à cette motion et nous allons peut-être tenter de lancer une réflexion de fond pour remettre ces choses en question.

**M. Sami Kanaan (S).** Je ne pensais pas que cette motion donnerait lieu à un débat beaucoup plus général sur le fonctionnement du Conseil municipal, mais j'aimerais dire, suite aux propos de M. Oberson, qui a ouvert ce débat, que je le rejoins entièrement sur son analyse générale. Nous ne réglerons pas les problèmes de surcharge du Conseil municipal en tant qu'organe délibératif de cette ville uniquement en réglant les temps de parole; je suis entièrement d'accord.

Le groupe socialiste réfléchit actuellement à d'autres mesures beaucoup plus ambitieuses, plus constructives et plus intelligentes pour améliorer globalement le fonctionnement du Conseil municipal. C'est nécessaire si nous voulons assumer nos responsabilités correctement et de manière démocratique, et en particulier pour éviter la sélection sociale à l'entrée de ce Conseil municipal, qui fait que de nombreuses catégories de la population ne peuvent tout simplement pas siéger, vu leurs engagements professionnels ou familiaux. Il faut effectivement envisager d'autres mesures qui passent probablement par une semi-professionnalisation ou par une assurance perte de gain, par d'autres horaires, d'autres ressources de fonctionnement, d'autres équipements, etc. Nous verrons alors la différence entre les groupes qui se trouvent avoir d'autres ressources pour fonctionner, pas forcément transparentes, et les groupes qui essaient de représenter la population.

Cette motion – je l'ai dit et je le répète – ne touche qu'un tout petit aspect de ce fonctionnement. Elle s'inscrit dans une tendance générale de motions sur le fonctionnement de notre Conseil qui fleurissent et c'est pour cette raison que nous la soutenons. Cela dit, je suis également sensible à l'argument qu'il est logique et important que chaque groupe puisse s'exprimer sur des sujets symboliques. C'est avec un œil très critique que nos commissaires au règlement examineront ce dossier en commission.

**Le président.** Monsieur Kanaan, je fais un point pour éclaircir la raison pour laquelle je vous ai donné la parole avant certains de vos colistiers. C'est tout simplement que vous être prioritaire en tant que motionnaire.

**M<sup>me</sup> Alice Ecuillon (DC).** M. Oberholzer a parlé tout à l'heure du projet d'arrêté N° 10 qui répond effectivement à cette motion. C'est un projet d'arrêté qui a été proposé par la commission du règlement et il est vrai que nous aurions bien pu traiter les deux choses en même temps.

J'aimerais répondre à M. Kanaan que, trop vouloir, c'est le meilleur moyen de ne rien obtenir et de ne rien faire; si on fait une chose et qu'on trouve que cette chose n'est pas suffisante et qu'il faut absolument tout faire, c'est le meilleur moyen pour ne rien faire du tout. On le sait très bien; l'expérience nous l'a déjà démontré à maintes reprises.

En tous les cas, nous sommes bien sûr pour le renvoi de cette motion à la commission du règlement et je m'exprimerai à nouveau pour le projet d'arrêté N° 10.

**M. Roger Deneys (S).** Je ne vais pas parler longtemps sur ce sujet qui n'est effectivement pas passionnant. J'aimerais vous dire qu'en l'occurrence nous sommes pour le renvoi en commission, mais nous avons la preuve même ce soir que ce texte n'est pas applicable tel quel, car il est signé par tous les groupes de ce parlement et nous ne sommes pas capables de faire parler une personne pendant cinq minutes et les partis qui ont signé cette motion ne sont même pas capables de voter la même chose. En l'occurrence, c'est la preuve que cette motion n'est pas applicable telle quelle. Renvoyons-la à la commission du règlement et amendons-la pour qu'elle soit applicable.

Je dirai encore une chose par rapport à ce qu'a dit M. Lescaze: il ne s'agit pas de donner cinq minutes à chaque signataire du texte, mais il s'agit de donner cinq minutes au rédacteur du texte. Cela fait donc cinq minutes en tout et pour tout.

*M. Bernard Lescaze (R).* Je sais, je l'ai signée, je sais lire!

**M. Pierre de Freudenreich (L).** Je souhaite compléter cette motion avec deux amendements. Nous avons maintenant la démonstration qu'il conviendrait que la commission qui se penchera sur ce sujet réfléchisse – et il est probable qu'elle arrive à la même conclusion que moi, en tout cas je l'espère – afin que l'ensemble des initiatives parlementaires contiennent impérativement un exposé des motifs écrit. Cela veut dire que, si cette motion avait fait l'objet d'un exposé des motifs écrit, suite à une discussion entre les différents signataires, ces derniers ne reviendraient sans doute pas en arrière aujourd'hui parce qu'ils auraient réfléchi, à mon sens, au moment de rédiger l'exposé des motifs. Je pense donc que ce serait déjà un moyen de freiner la quantité impressionnante de motions et d'initiatives parlementaires, car il faudrait aller un tout petit peu plus loin dans la réflexion et cela permettrait également d'avoir un débat plus clair au sein des caucus si les arguments sont plus précis. Voici donc le premier amendement:

*Projet d'amendement*

«Toutes les initiatives parlementaires doivent contenir un exposé des motifs écrit.»

Le deuxième amendement est le suivant:

*Projet d'amendement*

«Le Conseil municipal donne au bureau la compétence d'organiser l'ordre du jour de manière à traiter les points qui ne sont pas de la compétence de notre Conseil municipal lorsque l'ordre du jour est épuisé.»

Cela afin d'éviter que les affaires de la municipalité souffrent à cause de la manière dont nous les traitons, parce que nous nous occupons de problèmes sur lesquels nous n'avons manifestement aucune incidence. C'est intéressant d'en parler, mais nous devrions d'abord faire nos devoirs et nous aurons le temps après pour la récréation.

**Le président.** Monsieur de Freudenreich, ne pensez-vous pas qu'il serait préférable que ces amendements soient discutés en commission, car nous en sommes ici au renvoi en commission?

*M. Pierre de Freudenreich.* Je propose de les mettre au vote et, s'ils sont refusés, ils seront à nouveau déposés en commission.

**Le président.** Il me semblait plus simple de faire passer cela en commission, mais si vous le souhaitez ainsi...

*Mis aux voix, le premier amendement de M. de Freudenreich est refusé à la majorité (quelques abstentions).*

*Mis aux voix, le second amendement de M. de Freudenreich est refusé à la majorité (quelques abstentions).*

**Mise aux voix, la motion est prise en considération et son renvoi à la commission du règlement est accepté à la majorité (quelques oppositions et abstentions).**

**22. Projet d'arrêté de M<sup>me</sup> Alice Ecuillon, MM. Bernard Paillard, Jean-Pierre Oberholzer, Jean-Charles Rielle, M<sup>mes</sup> Christina Matthey, Hélène Ecuyer et M. René Winet: «Modification de l'article 78 du règlement du Conseil municipal» (PA-10)<sup>1</sup>.**

*PROJET D'ARRÊTÉ*

Considérant:

- que l'ordre du jour des séances des 23 et 24 mai 2000 contient pour la première fois plus de cent points;
- que de nombreux points sont représentés pour la troisième ou même la quatrième fois;
- que l'usage du droit de parole prévu actuellement donne lieu à des débordements verbaux qui allongent considérablement l'ordre du jour,

le Conseil municipal propose la modification de l'article 78, Titre VIII, du règlement concernant la préconsultation, limitant le temps de parole tant des conseiller(ère)s municipaux(ales) que du Conseil administratif, se référant en cela à l'article 72 du règlement du Grand Conseil.

<sup>1</sup> Annoncé, 194.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 147 du règlement du Conseil municipal,

*arrête:*

*Article unique.* – L'article 78 du règlement du Conseil municipal est modifié comme suit:

### TITRE VIII

#### Mode de délibérer

##### *Préconsultation*

Art. 78. –

1. Inchangé

2. (*nouveau*) En préconsultation, un seul intervenant par groupe peut prendre la parole. Son intervention ne peut excéder cinq minutes au maximum. Un seul conseiller administratif intervient; son temps de parole ne peut excéder dix minutes.

(ancien paragraphe 3) Nul, sauf l'auteur de la proposition, n'a le droit de s'exprimer plus de deux fois dans la préconsultation.

3. *Le paragraphe 2 devient le 3. Le texte est inchangé. Le paragraphe 3 est transféré dans le nouveau paragraphe 2.*

**M<sup>me</sup> Alice Ecuillon** (DC). J'aurais tout d'abord une rectification du texte à faire. Dans les considérants, à la place de «demande qu'un article 40 bis du règlement soit introduit», il faut mettre: «propose la modification de l'article 78, Titre VIII, du règlement concernant la préconsultation». (*Corrigé au Mémorial.*)

Ce projet d'arrêté a été établi au moment où nous travaillions sur le projet d'arrêté sur l'urgence et nous aurions souhaité que ce soit en fait un amendement à ce projet d'arrêté, mais nous avons finalement renoncé. Nous le présentons aujourd'hui pour éviter ce que nous venons de vivre précédemment, soit pour éviter qu'on fasse le travail de commission dans cette salle. Nous voulons que la préconsultation soit brève et nous pouvons nous référer à l'article N° 72 du règlement du Grand Conseil qui dit ceci: «En préconsultation, un seul député par groupe peut prendre la parole; son intervention ne peut excéder cinq minutes au maxi-

mum. Un seul conseiller d'Etat intervient; son temps de parole ne peut excéder dix minutes.» Nous avons maintes fois entendu ici dire que nous faisons déjà le travail de commission en préconsultation et nous avons donc pensé que, pour éviter cet écueil, il était nécessaire de changer quelque chose; nous l'avons suffisamment constaté et vécu. Je vous propose donc de renvoyer ce projet d'arrêté à la commission du règlement.

*(La présidence est momentanément assurée par M. Pierre Losio, vice-président.)*

#### *Préconsultation*

**M. Jean-Pierre Lyon** (AdG/SI). Je commence à m'inquiéter. Sans remettre en cause cette proposition, je me demande si nous sommes vraiment dans un parlement législatif où tout le monde peut s'exprimer et je commence à penser que, dans quelque temps, il faudra s'inscrire trois mois à l'avance pour prendre la parole!

Je pose la question suivante à M<sup>me</sup> Ecuillon, qui est la proposante: si un groupe est opposé à un crédit ou à un objet, et que cela donne matière à un débat, comment pourra-t-il faire? Pourrait-on me l'expliquer? Je ne sais pas pourquoi vous allez voter cela. Il faudrait faire un amendement demandant que, si un groupe est opposé, il y ait une possibilité de véritable débat, mais il n'y a rien. Cela veut donc dire que vous n'avez pas le droit de vous opposer à un renvoi en commission; vous devez attendre le retour de la commission et son rapport. Ceux qui votent cela sont en train d'entrer dans une prison et nous pourrions bientôt mettre Joseph à cette place dans la tribune, et ce sera réglé.

**Le président.** Je pense que c'est un sujet qui pourra être abordé en commission.

**M<sup>me</sup> Alice Ecuillon** (DC). Il est bien clair que cet arrêté est aussi valable pour les gens qui sont pour que pour les gens qui sont contre. Je pense que vous pouvez dire vraiment beaucoup de chose en cinq minutes.

**M. Sami Kanaan** (S). J'aimerais de nouveau confirmer que le groupe socialiste accepte le renvoi en commission et pas forcément pour appuyer au bout du

compte la formulation telle quelle. Ce projet d'arrêté pose des questions fondamentales du point de vue des débats de ce Conseil municipal et nous examinerons cela avec un œil très critique. En cinq minutes, on peut dire beaucoup de chose, mais il est aussi vrai que certains débats de préconsultation, sur certains sujets très importants, deviennent des débats de fond et que, par conséquent, la possibilité de répliquer peut être importante. C'est pourquoi je dirai de nouveau, comme pour la proposition précédente, qu'il faut faire attention à ces révisions ponctuelles et conjoncturelles avant de les adopter en vote final.

**M. Paul Oberson** (Ve). Il s'agit pour le groupe des Verts d'un débat parallèle à celui que nous venons d'avoir. Nous pourrions peut-être voir ce parlement comme un biotope complexe; or qui mieux que les écologistes est à même d'apprécier (*protestations*) l'importance de l'équilibre entre les différentes espèces qui se côtoient, ces subtils équilibres et ces ruptures parfois sensibles? Pour nous, si *in petto* nous sommes d'accord avec le principe et si nous sommes prêts à l'appliquer *de facto* dans nos interventions, *de jure* nous nous y opposerons.

En effet, dans la sensibilité de notre structure, il est difficile d'interdire les pensées minoritaires au sein même du parti. Tout un chacun peut se trouver en opposition avec son parti sur une question particulière. A titre d'exemple, un enseignant, plus sensible aux questions liées à l'enseignement, pourra peut-être, à cause de cet aspect-là de sa personne, s'opposer à son parti sur certains points. Il nous paraît donc nécessaire de faire un effort pour plus de rationalité et pour plus d'efficacité, mais, en même temps, de faire attention à ne pas s'enfermer, par un système juridique contraignant voire coercitif, dans des arrêtés et des règlements qui interdisent à la pensée minoritaire au sein d'un parti de s'exprimer ou qui minuent le temps d'intervention, etc. C'est pour ces raisons que nous nous opposerons à ce projet d'arrêté.

**M. Jean-Marc Froidevaux** (L). *In limine*, serais-je tenté de dire pour poursuivre dans le style des propos antérieurs, les propositions que nous entendons ce soir à ce sujet ne m'inspirent qu'un seul mot: censure. C'est censure de l'expression et c'est censure du nombre de personnes qui s'expriment. Dans quelle direction allons-nous si nous partons de l'idée qu'une seule personne peut s'exprimer sur un sujet? Cela veut effectivement dire que, sur les 80 conseillers municipaux que nous sommes, l'immense majorité d'entre nous sont des conseillers municipaux bâillonnés, et je ne crois pas que nous soyons élus pour être des conseillers municipaux bâillonnés.

Deuxièmement, il s'agit d'un centralisme démocratique. Il n'y a plus qu'une seule idée qui puisse être exprimée; les idées minoritaires n'ont alors effective-

ment aucun sens. Le centralisme démocratique a été abandonné par l'ensemble des partis communistes et c'est quand même étonnant qu'un biotope comme notre Conseil municipal envisage de l'adopter.

Je terminerai en disant que la réduction du temps de parole, comme l'a relevé M. Lyon, c'est l'interdiction de se parler. Cela veut dire que nous avons l'interdiction de tenter de nous convaincre de quelque chose. Nous aurions pris des décisions dans des caucus qui seraient si fermes et si définitives qu'en fin de compte il ne vaudrait pas la peine que nous nous parlions. Dans ces conditions, je vous suggère de faire nos votes par e-mail, de telle manière que nous gagnions beaucoup plus de temps encore, puisque, apparemment, les réunions qui sont les nôtres ne sont dominées que par une seule chose, l'avancement de la pendule et le chronographe pendant que l'orateur s'exprime. C'est effectivement ce que nous avons vécu pendant un certain temps et cette démarche est fautive. Nous sommes là pour nous parler, nous sommes là pour tenter de nous convaincre, ce qui signifie en pratique que, quand il s'agit d'être convaincant, chacun monte au front pour tenter de convaincre l'autre et celui-ci voit bien si la démarche est vaine ou si elle a quelque chance de succès. N'y en aurait-il aucune que, comme moi à l'instant, il ne manquerait pas de s'asseoir.

**M<sup>me</sup> Alice Ecuivillon** (DC). Cela vous gêne peut-être, mais permettez quand même que je m'exprime. Je voudrais dire qu'il n'y a pas de pire sourd que celui qui ne veut pas entendre. Je le répète: tous les représentants de tous les partis ont signé ce projet d'arrêté. Je pense qu'ils ont dû en parler dans leur groupe et dans leur caucus et je m'étonne tout de même de ces réactions.

D'autre part, j'aimerais rappeler, suite à l'allusion de M. Froidevaux disant qu'on demande aux orateurs de terminer leur intervention au bout d'un certain temps, que le règlement actuel stipule effectivement que chacun a droit à la parole dix minutes, deux fois et pas plus. Je me demande aussi pourquoi les députés peuvent accepter, dans leur règlement, un article tel que celui que nous proposons, alors que, nous, conseillers municipaux, nous ne pouvons pas l'accepter. Je trouve cela franchement étrange et inadmissible.

**Mis aux voix, la prise en considération du projet d'arrêté et son renvoi à la commission du règlement sont acceptés à la majorité (quelques oppositions).**

**23. Motion de M. René Winet: «Pour une ville plus propre» (M-110)<sup>1</sup>.***PROJET DE MOTION*

Considérant:

- que la propreté est la carte de visite de notre ville, surtout pendant la saison touristique;
- que les zones touristiques, comme les quais, l'espace autour de la gare, les Rues-Basses, les places au centre-ville, sont souvent dans un état malpropre, surtout le soir après la fermeture des commerces,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de prendre les mesures nécessaires auprès du Service de la voirie pour que soit également inscrit un nettoyage de la chaussée dans les endroits susmentionnés dans le cahier des charges de l'entreprise qui vide les poubelles le soir.

**Le président.** Je vous signale d'ores et déjà que nous sommes saisis d'un amendement déposé par MM. Guscetti et Persoz.

**M. René Winet (R).** Je regrette l'absence de M. Ferrazino, mais nous pouvons quand même discuter de cette motion ce soir. J'aimerais vous rappeler que j'ai déposé cette motion en urgence le 7 juin, lorsque la saison touristique débutait. Ce Conseil municipal n'a pas jugé cette motion comme urgente, c'est pourquoi elle revient aujourd'hui comme une motion ordinaire. Je considère que notre ville, et surtout des zones fortement fréquentées comme les quais, la gare, les Rues-Basses, les places du centre-ville, sont souvent dans un état déplorable, particulièrement le soir après la fermeture des commerces et des bureaux.

Il ne faut pas oublier que toutes les zones citées sont à nouveau fréquentées le soir par les Genevois et les touristes qui visitent la ville et se rendent dans les lieux publics. C'est à ce moment précis, lorsque les rues de la ville sont moins fréquentées, que les gens se rendent compte du laisser-aller. On constate que les poubelles ne sont pas assez nombreuses, pas assez grandes – et, entre parenthèses, pas assez attractives, il faut le dire – pour absorber la quantité des déchets dans ces centres fréquentés. La taille de celles-ci devrait être adaptée au lieu. Le plan de travail du Service de la voirie devrait être aussi revu et adapté aux besoins.

---

<sup>1</sup> Urgence refusée, 101.

J'aimerais également souligner que les tags sont de plus en plus nombreux en ville. Une solution doit être impérativement trouvée. La propreté ainsi que la sécurité doivent être la carte de visite de notre ville. Pour ces raisons, je vous prie de renvoyer cette motion à la commission des travaux pour une étude approfondie.

### *Préconsultation*

**M. Roman Juon (S).** Monsieur le président, vous direz à M. Winet que la commission des travaux, dans le cadre du budget, a abondamment parlé de ce problème avec le magistrat; la commission a posé une quantité de questions importantes sur tout ce que vous avez dit, Monsieur Winet. Ce n'est pas votre faute, puisque vous avez déposé ce projet de motion cet été et qu'il a mis quatre mois pour passer en séance plénière. Un certain nombre de décisions ont été prises par la commission des finances à ce sujet. J'ai entendu les réponses du Conseil administratif concernant le Service des espaces verts et de l'environnement, le Service des écoles ou la Voirie en elle-même et des projets et des propositions ont été faits et sont budgétisés.

Cette motion vient donc un peu tard, mais vous avez encore le droit de vous exprimer, et il va être répondu à toutes vos demandes, tous partis confondus, car votre souci est partagé par la commission dans sa totalité. Nous allons donc voter votre motion, sachant qu'elle est déjà en voie de réalisation.

**M. Damien Sidler (Ve).** Les Verts pensent qu'il faut se poser la question dans le bon sens. Pourquoi les poubelles sont-elles remplies le soir au centre-ville et de quoi sont-elles remplies? La plupart du temps, il s'agit de déchets d'emballages de biens de consommation rapide. Les gens qui sont au centre-ville achètent des biens de consommation rapide en faisant leurs courses, les consomment dans la rue et cherchent ensuite un endroit pour s'en débarrasser.

Nous pensons que, si la Ville doit intervenir pour régler ce problème, il faut d'abord agir au début de la chaîne en responsabilisant les commerçants qui génèrent ces déchets et qui peuvent influencer les habitudes de leurs consommateurs. Nous proposerons de suivre les invites de cette motion lorsque tout sera mis en œuvre en amont afin de régler ce problème et nous pensons que la motion N° 115 déposée par le groupe des Verts et qui figure à l'ordre du jour de nos séances permettra d'élucider cette question et de débattre un peu de ce problème de la gestion des déchets en amont.

En ce qui concerne la motion proposée ce soir, les Verts ont la liberté de vote.

**M. René Winet (R).** Il faudrait quand même transmettre à M. Sidler que les habitudes ont évolué; les gens ont un autre comportement qu'il y a dix ou quinze ans. Si vous lisez aujourd'hui les journaux spécialisés en gastronomie, vous constaterez que les gens se restaurent de plus en plus sur le domaine public et qu'ils achètent de plus en plus des repas à l'emporter. C'est comme les téléphones: les gens téléphonent dans la rue; dans le temps, ils n'avaient pas cette possibilité. Il y a un changement de mœurs et je suis tout à fait d'accord, Monsieur Sidler, qu'il faudrait éviter que les gens ne jettent leurs emballages dans les poubelles. Malheureusement, nous ne pouvons pas écrire à un *fast food* pour qu'il ne vende plus ses produits emballés.

D'autre part, les commerçants ne sont pas responsables des poubelles qui se trouvent devant leurs commerces. La Ville fixe les poubelles dans des endroits où les commerçants n'ont rien demandé. La Ville est responsable de tous les débordements de poubelles sur la voie publique et de toute la saleté existante sur les quais, les ponts et les places qui ne donnent pas accès à un commerce. Il faut être logique: si vous voulez vraiment responsabiliser les commerçants pour qu'ils nettoient devant leur porte, selon le règlement qui existe, il faudrait leur envoyer une information, peut-être aussi employer la répression. J'aimerais le stipuler dans ma motion afin que la commission étudie cet aspect, malgré le fait que M. Juon dise que tout a déjà été étudié, que ma motion n'est pas nécessaire, que tout est déjà réglé. J'aimerais bien voir les résultats dans trois ou quatre mois ou l'été prochain, quand les touristes arriveront. Je pense que c'est un peu trop léger si vous dites ce soir, Monsieur Juon, que tout est déjà dit, déjà réglé, déjà étudié.

Je suis très sensible à tout ce que vous avez dit, mais j'aimerais bien que tous les aspects concernant la propreté, même en ce qui concerne les *fast food*, soient discutés et vérifiés dans la commission que j'ai proposée.

*(La présidence est reprise par M. Bernard Paillard, président.)*

**M. Jean-Marc Guscetti (L).** Nous aimerions, avec mon collègue Jean-Luc Persoz, aller un peu plus loin que ce que propose M. Winet; nous avons le sentiment qu'il évoque quelque chose d'important et que ce n'est que la partie émergée de l'iceberg. Nous sommes tous concernés directement ou indirectement par la propreté et l'hygiène en ville, au-delà de notre appartenance politique. Nous sommes concernés par ces notions en tant qu'individus et en tant que groupes.

Etant nouveau dans ce parlement, j'ai le sentiment d'entendre toujours les mêmes questions, toujours les mêmes jeux de ping-pong, en particulier à ce sujet. Je me suis demandé, avec mon collègue Jean-Luc Persoz, comment le départe-

ment de la voirie pouvait anticiper toute une série de besoins et de réalités variables tout au long de l'année. Comment éviter par exemple que la presse anglaise se fasse l'écho du fait qu'en pleine saison touristique de cet été, en l'an 2000, et «dans l'une des plus belles villes du monde de renommée internationale», disait l'article, les touristes doivent faire leurs besoins dans des buissons? Quelle est la capacité d'adaptation de la Voirie à ces situations? Existe-t-il une assurance qualité? Vous savez que nous sommes à l'heure des normes ISO, des assurances qualités, de l'amélioration permanente. Qu'y aurait-il comme solution globale par rapport à cela?

D'autre part, nous sommes finalement dans un domaine éminemment subjectif. Certains disent que c'est sale, M. Winet s'est exprimé longuement sur le sujet, d'autres ont le sentiment que c'est absolument propre; c'est un discours qui n'avance pas beaucoup. Nous, nous aimerions définir des indicateurs de propreté ou de saleté clairs et précis sur lesquels nous serions tous d'accord. Il existe des indicateurs dans d'autres domaines, dans celui de la pollution, du bruit, de l'hygiène proprement dite, qui permettent de prendre des mesures. Nous sommes bien conscients que ce ne sera pas évident et facile de le faire, mais pourquoi ne pas le tenter?

Nous pouvons dire aussi que le temps que nous prenons de manière régulière pour parler de cela nous coûte de l'argent, que tout le monde est concerné, les citoyens, nos enfants, les partenaires que sont aussi les touristes, avec toutes les retombées en termes d'image et en termes économiques que cela peut avoir. Finalement, cela ne doit pas être forcément agréable pour les personnes qui travaillent à la Voirie, à quelque niveau hiérarchique que ce soit, d'être sans cesse critiqué de manière directe ou indirecte sur le travail qui est fait, alors qu'il est fait particulièrement bien et que la Voirie n'est paradoxalement pas forcément responsable de l'état du domaine public que décrit par exemple M. Winet.

En substance et en résumé, nous déposons l'amendement suivant à la motion N° 110 de M. Winet:

#### *Projet d'amendement*

Ajouter dans les considérants:

- «– que de nombreux points débattus de manière récurrente au Conseil municipal concernent la propreté en ville de Genève;
- »– que la perception de l'état de la propreté dépend des individus et est donc éminemment subjective;
- »– que le travail de qualité mis en œuvre par le Service de la voirie est de qualité et qu'il mérite d'être valorisé».

## Motion: pour une ville plus propre

Remplacer l'invite par la suivante:

«Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de lui présenter un projet permettant d'optimiser la propreté et l'hygiène en ville de Genève.

»Ce projet devrait établir:

- » des critères de mesure et de contrôle de la propreté et de l'hygiène en ville de Genève;
- » des propositions de niveau de propreté et d'hygiène en ville de Genève;
- » des solutions pour atteindre de manière réaliste les objectifs proposés.»

Voilà, Mesdames et Messieurs, Monsieur le président, quelle est la teneur de cet amendement que nous vous invitons toutes et tous à soutenir.

**M. Jean-Charles Lathion (DC).** Le PDC est pour le projet de motion et son renvoi à la commission des travaux, comme il est pour le projet d'amendement qui vient d'être proposé. La motion qui vient de nous être présentée n'est pas agressive, elle obéit à un constat et il n'y a rien d'exagéré à demander le nettoyage des rues. Ce qui est aberrant, c'est que, dans une ville comme Genève, qui se targue d'être internationale, nous soyons forcés d'étudier une pareille motion.

C'est bien le signe que le travail de la Voirie, qui est bien fait mais limité, ne correspond pas suffisamment aux attentes de la population; il convient donc de prendre des mesures supplémentaires. Le PDC présentera d'ailleurs également un amendement à ce sujet.

**M. Alain Marquet (Ve).** Vous transmettez d'abord à M. Guscetti mes remerciements pour la nature fort rassérénante de ses propos qui permettront sans doute d'éviter que le débat ne dérape trop rapidement comme c'est le cas lorsqu'on aborde ce sujet. Je tiens vraiment à l'en remercier.

Il m'a permis de me convaincre de la nécessité de renvoyer cet objet pour étude en commission, car, comme il l'a dit et comme d'autres intervenants l'ont dit, il est certainement nécessaire de débattre de la position des commerçants dans la gestion des déchets, dont ils sont en quelque sorte les générateurs. Nous pourrions aussi nous poser la question de leur responsabilité quant à l'entretien des surfaces situées devant leurs établissements. Nous pourrions aussi nous poser la question de la définition de l'état de propreté ou de saleté, car c'est quelque chose de très subjectif. La notion d'hygiène me paraît beaucoup plus délicate à établir, puisque cela implique encore d'autres observations.

Comme M. Juon l'a dit tout à l'heure, nous avons évoqué à la commission des travaux le problème des poubelles, de leur taille, de leur ramassage et nous aurons certainement l'occasion d'en rediscuter dans cette même commission. Nous avons évoqué un autre problème, je crois que c'était M. Ducret et moi-même qui en avons parlé; il s'agissait de l'aspect civique de la démarche nécessaire en matière de propreté d'une collectivité. J'abonderai plutôt dans ce sens-là, et c'est certainement en rapport avec mon activité professionnelle; la formation et l'information sont d'ailleurs des outils que nous avons déjà utilisés pour la gestion de certaines catégories de déchets. Ce sont des outils auxquels d'autres collectivités ont recours pour les déchets urbains mixtes, c'est-à-dire ceux qui résultent de la consommation. Nous devrions avoir là une réflexion claire et des actions déterminées dans ce domaine.

**M. Georges Queloz (L).** En se déplaçant et en voyageant, on constate qu'il est possible de tenir les villes propres. Vous pouvez aller vous promener en France voisine par exemple, à Evian, dans toutes les villes de Suisse romande et d'ailleurs à quelques exceptions près; Genève est en queue de liste en matière de propreté.

Il s'agit maintenant d'une volonté politique. Je suis persuadé qu'avec un peu plus de logique dans la manière d'aborder les problèmes d'exécuter certains travaux on peut faire beaucoup mieux avec les moyens dont on dispose. J'ai des preuves et j'aurai l'occasion sans doute de pouvoir donner des exemples sur la manière dont on procède dans cette cité, par exemple pour le ramassage des déchets encombrants. Il faut savoir que les appels sont notés sur une liste au fur et à mesure qu'ils arrivent à la Voirie; lorsqu'on arrive à 30 appels, la liste est transmise au chauffeur. Le chauffeur part ensuite par exemple à la rue de Carouge; la demi-heure qui suit il est à Saint-Jean, puis aux Eaux-Vives, et il revient à la rue Leschot et, à 16 h, il dit: «J'ai terminé. J'en aurais encore six à faire, mais ils attendront lundi.» Cela se passe ainsi et ce n'est pas possible. Voilà ce que j'ai vécu il y a une semaine.

La propreté, ce n'est pas seulement les déchets que l'on voit, les papiers qui traînent par terre, c'est aussi les graffiti – je ne voudrais pas qu'on les oublie – et l'affichage sauvage. Je voudrais inciter les commerçants à remplir aussi leur mission et à balayer les trottoirs comme ils doivent le faire, à les laver, puisque c'est aussi une charge qui leur incombe. Il faut malheureusement déplorer que cela ne se fait pas toujours. Il faut aussi accepter certaines affiches dans les commerces, ce qui devient de plus en plus difficile et c'est pourquoi certains font de l'affichage sauvage. C'est donc un ensemble de problèmes que, de part et d'autre, on doit essayer de résoudre. Je voudrais aussi dire que les graffiti ne se voient bientôt plus qu'à Genève.

**Le président.** Je voudrais signaler à cette assemblée que nous avons encore cinq orateurs inscrits, un sous-amendement et qu'il est 22 h 50.

**M. Michel Ducret (R).** Comme l'a relevé tout à l'heure M. Juon, une discussion s'est engagée sur le sujet lors de l'examen du budget à la commission des travaux. Indéniablement, il se dégage un certain consensus parmi les représentants de tous les groupes, sans exception, pour admettre qu'il y a à Genève un problème aux facettes multiples dans le domaine de la gestion des déchets. Nous pouvons effectivement parler des déchets comme dans la motion dont nous traitons maintenant, mais nous pouvons également parler des problèmes des déjections canines, des tags et des dépôts sauvages. Le tout, c'est vrai, présente aussi l'aspect de la sensation de sécurité pour un certain nombre de personnes et pose également des questions en matière de civisme et d'information – mais, là, il est vrai que beaucoup d'efforts ont déjà été faits.

A ce consensus, le magistrat en charge du département de l'aménagement, des construction et de la voirie a déclaré partager ces préoccupations et a dit qu'il avait déjà envisagé un certain nombre de mesures; il souhaite notamment un travail beaucoup plus horizontal et interdépartemental, particulièrement avec son collègue en charge du domaine public. C'est quelque chose que nous, radicaux, ne pouvons que soutenir, puisque nous demandons cet effort depuis longtemps et nous appuierons tout ce qui ira dans ce sens. Je veux simplement dire ce soir que cette motion, dans sa simplicité d'expression, est l'occasion pour la commission des travaux de se saisir officiellement du problème; par ailleurs, la motion transformée en résolution (N° 26) que j'avais déposée et que vous avez acceptée il y a un mois concernant les tags nous permettra de traiter ce problème en particulier. Nous pourrions traiter tous ces problèmes ensemble. J'aimerais souligner que les préoccupations évoquées tout à l'heure par M. Sidler concernant la limitation des déchets à la source sont parfaitement légitimes, mais c'est évidemment moins de notre ressort.

Je dis simplement que, sans prolonger le débat et sans amender cette motion dans tous les sens – mais j'accepte volontiers tout amendement qui va dans le même sens – nous pouvons accepter cette motion qui saisit la commission des travaux de l'ensemble de cette réflexion. Nous pouvons faire là quelque chose pour l'ensemble des Genevois et je crois qu'ils sauront nous dire merci si nous sortons avec quelque chose de concret de cette commission.

**M. Roman Juon (S).** Je ne prends pas la parole pour remettre en question tout ce qui a été dit, car vous avez tous raison. Je proposerai simplement au

maire de suggérer au Conseil administratif de commencer par organiser une journée portes ouvertes de la Voirie, afin que vous puissiez faire le bilan, voir ce qui s'y passe et entendre de vive voix ceux qui sont responsables du nettoyage de la ville.

D'autre part, nous allons voter des crédits le 16 décembre prochain, pour les fonctionnaires, entre autres; vous pourriez ajouter déjà 20 ou 30 nettoyeurs. Je rappelle en effet que, ces dernières années, pour des raisons de sérieuse disette, nous n'avons plus engagé de personnel et nous avons diminué les effectifs, que ce soit à la Voirie ou à la police municipale, et vous avez maintenant le remboursement de votre monnaie. Il va donc falloir passer à la caisse. C'est un des éléments importants. Cela ne veut toutefois pas dire que nous ne devons pas nous intéresser et suggérer à l'administration et à ses hauts fonctionnaires un certain nombre de réflexions. Maintenant, je pense qu'il est erroné de dire que Genève est la ville la plus sale. Mon collègue Sami, qui voyage dans le monde entier et que je viens d'interroger à ce sujet à la minute, pense que ce n'est pas plus sale qu'ailleurs et que Genève est même une ville relativement propre.

Nous allons nous pencher là-dessus, bien entendu, puisque nous allons voter cette motion et les amendements, mais, pour ceux qui donnent des leçons, allez d'abord voir ce qui se fait, vous ferez votre bilan et vous pourrez ensuite commencer à parler sur les suggestions; ainsi vous apprendrez aussi votre métier.

**M. Alain Vaissade, maire.** Je voudrais tout d'abord vous dire que vos préoccupations sont aussi celles du Conseil administratif. Il est évident que le titre de cette motion, «Pour une ville plus propre», ne peut que ravir l'ensemble des citoyens qui apprécient une certaine qualité de vie.

Figurez-vous que le Conseil administratif entend prendre des mesures, mais je crois que votre démarche qui consiste à étudier en commission tous les critères de propreté ou de saleté, pour rejoindre M. Guscetti, est un élément important, puisque vous vivez au quotidien la propreté – ou la saleté, selon les cas – qu'il y a dans notre ville. Le Conseil administratif entend en tout cas vous faire une proposition dès que les corrections du budget vous seront parvenues, dans le courant du mois de novembre. Il a décidé d'inscrire une correction de budget à hauteur de 3 millions de francs pour pouvoir, justement, lutter contre tous ces déchets qui encombrant notre ville, contre tous ces tags qui figurent sur les murs, pour améliorer la propreté des sites urbains, mais aussi des parcs.

Votre travail en commission sera donc très utile, puisque cette proposition concerne le budget 2001; cela permettra à MM. Christian Ferrazino et André Hediger de tenir compte de vos avis sur la manière de combattre tous ces maux urbains, mais aussi pour avoir une ville plus propre. Alors, en ce sens-là, le

Conseil administratif dans son ensemble fera cette proposition, que vous recevrez en commission des finances.

**M. Robert Pattaroni** (DC). Comme annoncé par M. le président, nous ajoutons à l'amendement du Parti libéral, que nous soutenons, un quatrième point à la liste de ceux que devra établir le projet:

*Projet d'amendement*

«– le coût des solutions».

Cela va sans doute de soi, mais il vaut mieux le préciser.

**M. Gérard Deshusses** (S). Vous pourrez transmettre à M. Winet qu'il est déjà quelque peu exaucé, puisque nous avons appris, à la commission des finances, il y a de cela une grosse semaine, de la bouche de M. Ferrazino, qu'en ce qui concernait la saleté visible le soir dans les rues de Genève, M. Ferrazino avait déjà pris des contacts auprès d'entreprises privées. Les quartiers du centre-ville pourraient être nettoyés entre 20 h et minuit, pour la somme d'environ 400 000 ou 500 000 francs par an – je ne sais toutefois pas si cette somme fait partie des 3 millions dont parlait tout à l'heure M. Vaissade. C'est déjà quelque chose et c'est un cadeau – Monsieur le président, vous transmettez à M. Winet – que nous pouvons nous faire lors du vote du budget, à condition bien sûr que cela ne fasse pas partie des 3 millions dont parlait tout à l'heure M. Vaissade.

**M. René Winet** (R). J'aimerais tout simplement remercier M. le maire pour ses explications, mais que faut-il faire avec les 3 millions de francs budgétisés? Je ne pense pas que la commission des finances ait à se pencher là-dessus, puisque l'argent est déjà budgétisé – et j'en suis fort heureux. Cela passe le 16 décembre devant le Conseil municipal; nous allons le voter – ou pas, c'est d'ailleurs là que nous verrons la volonté politique. Je constate que M. Ferrazino et les conseillers administratifs ont cette volonté et j'en suis très content, mais je crois quand même que la suite est à étudier à la commission des travaux; je vous demande donc encore une fois que cette motion soit renvoyée à la commission des travaux.

**Le président.** Nous allons procéder aux votes de la manière suivante: nous voterons le sous-amendement du Parti démocrate-chrétien; ensuite, nous traite-

rons de l'amendement proprement dit déposé par MM. Guscetti et Persoz et finalement nous voterons la prise en considération de la motion et son renvoi à la commission des travaux.

**Mis aux voix, l'amendement du Parti démocrate-chrétien est accepté à la majorité (1 opposition et 1 abstention).**

**Mis aux voix, l'amendement de MM. Guscetti et Persoz est accepté à la majorité (quelques oppositions et abstentions).**

**Mise aux voix, la prise en considération de la motion amendée est acceptée à l'unanimité.**

**Mis aux voix, le renvoi de la motion amendée à la commission des travaux est accepté sans opposition (1 abstention).**

## 24. Propositions des conseillers municipaux.

**Le président.** Nous avons reçu les motions suivantes:

- M-130, de *MM. Paul Oberson, Jean-Pascal Perler, Jacques François, Jacques Mino, François Sottas, Daniel Künzi, Roman Juon, M<sup>mes</sup> Sandrine Salerno et Eustacia Cortorreal*: «Favorisons les échanges entre municipalités sur la problématique de la démocratie locale et de la participation politique»;
- M-131, de *M<sup>mes</sup> Isabel Nerny et Alice Ecuivillon*: «Clôturons et cédon un plan d'herbe dans le parc des Bastions pour les ébats des chiens de la Vieille-Ville»;
- M-132, de *M. Roman Juon, M<sup>mes</sup> Isabel Nerny et Hélène Ecuyer*: «Pour empêcher l'exploitation de la mort des animaux».

A également été déposée la résolution R-29, de *M<sup>mes</sup> Marie-France Spielmann, Liliane Johner, Fatiha Eberlé, Eustacia Cortorreal, Ruth Lanz, Evelyne Strubin, Marie Vanek, MM. Jacques Mino, Jean-Pierre Lyon, Jacques François, Souhail Mouhanna, Daniel Künzi, Alain Marquet et Olivier Coste*: «Réhabiliter les combattants suisses pour la libération de la France».

## 25. Interpellations.

Néant.

## 26. Questions.

*écrites:*

**Le président.** Nous avons aussi reçu les deux questions écrites suivantes:

- QE-39, de *M. Jean-Pierre Lyon*: «Interrogation sur la Potinière»;
- QE-40, de *M. Peter Pirkl*: «Rapport sur la politique sociale du logement de la Ville de Genève».

Je vous souhaite une bonne rentrée dans vos foyers et je lève cette séance.

Séance levée à 23 h 05.

## SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif .....	1862
2. Communications du bureau du Conseil municipal .....	1862
3. Motion de MM. Jacques Mino, François Sottas, M <sup>mes</sup> Michèle Künzler, Anne-Marie von Arx-Vernon et Sandrine Salerno: «Modification de l'arrêté N° 372 du 19 mai 1998 «Soyons justes aujourd'hui... pas dans 50 ans!» (réfugiés bosniaques) (M-108) .....	1862
4. Rapport de la commission du règlement chargée d'examiner le projet d'arrêté de MM. Jean-Marie Hainaut et Pierre Reichenbach, renvoyé en commission le 24 janvier 2000, intitulé: «Modification du règlement du Conseil municipal concernant l'urgence» (PA-1 A). Troisième débat .....	1864
5. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la motion de MM. André Kaplun et Jean-Luc Persoz, renvoyée en commission le 16 juin 1999, intitulée: «Déficit chronique de la Ville: réduisons la dette» (M-393 A) .....	1866
6. Réponse du Conseil administratif à la motion de M <sup>me</sup> Alice Ecuillon, acceptée par le Conseil municipal le 20 octobre 1997, intitulée: «Des espaces de liberté pour nos amis à quatre pattes» (M-282).....	1890
7. Réponse du Conseil administratif à la question écrite de M. Jean-Pierre Lyon, du 19 janvier 2000, intitulée: «Parkings-habitants: quelle politique d'application?» (QE-20) .....	1896
8. Réponse du Conseil administratif à la motion de M <sup>mes</sup> Christiane Olivier, Marie-France Spielmann, MM. Roger Deneys, Alain Marquet, Jean-Pascal Perler et Guy Valance, acceptée par le Conseil municipal le 11 novembre 1998, intitulée: «Réponse au rejet par le peuple du projet de la place Neuve: pour un urbanisme de proximité et de qualité» (M-357).....	1897

9. Réponse du Conseil administratif à la question écrite de M. Michel Mermillod, du 12 novembre 1996, intitulée: «Paysage énergétique européen et changements prévus dès 1999: quelles conséquences pour la Ville de Genève?» (QE-41) ..... 1898
10. Réponse du Conseil administratif à la motion de la commission du logement, acceptée par le Conseil municipal le 18 janvier 2000, intitulée: «Gardien(ne)s d'immeubles en Ville de Genève» (M-269) ..... 1903
11. Réponse du Conseil administratif à la motion de MM. Alain Fischer, Roman Juon, Jean-Charles Lathion, Jean-Pascal Perler, M<sup>mes</sup> Marie-France Spielmann et Isabel Nerny, acceptée par le Conseil municipal le 18 janvier 2000, intitulée: «Où sont les clés des zones piétonnes?» (M-22) ..... 1905
12. Réponse du Conseil administratif à la question écrite de M. Roman Juon, du 19 janvier 2000, intitulée: «Parking pour privilégiés à la place Sturm» (QE-17) ..... 1907
13. Réponse du Conseil administratif à la question écrite de MM. Didier Bonny, Roberto Broggin, Pierre Losio et M<sup>me</sup> Sandrine Salerno, du 19 avril 2000, intitulée: «Prolongement du tram 13: influence sur les aménagements prévus aux Pâquis» (QE-25) ..... 1908
14. Réponse du Conseil administratif à la question écrite de M. Jean-Pascal Perler, du 3 mai 2000, intitulée: «Bourse d'énergie» (QE-26) ..... 1910
15. Réponse du Conseil administratif à la question écrite de M. Guy Savary, du 24 mai 2000, intitulée: «Eclairage des courts de tennis à la Grande Fin (Vessy)» (QE-28) ..... 1912
16. Réponse du Conseil administratif à la question écrite de M. Michel Ducret, du 7 juin 2000, intitulée: «Mur du boulevard Jaques-Dalcroze: attend-on son effondrement?» (QE-31) ..... 1913
17. Réponse du Conseil administratif à la question écrite de M. Alexandre Wisard, du 25 mai 1988, intitulée: «Extension de la station d'épuration d'Aïre (STEP): participation financière de la Ville» (QE-1087) ..... 1914
18. Réponse du Conseil administratif à la question écrite de M<sup>me</sup> Monica Huber Fontaine, du 24 mai 2000, intitulée: «Stations-service dans les quartiers d'habitation» (QE-29) ..... 1916

19. Motion de M <sup>me</sup> Vanessa Ischi et M. Roger Deneys: «Favorisons la biodiversité en ville: installons des nichoirs pour les oiseaux cavernicoles» (M-104) .....	1917
20. Motion de M <sup>mes</sup> Sophie Christen, Diane Demierre, MM. Jean-Marc Froidevaux et Mark Muller: «SIP: un investissement pour l'emploi?» (M-106).....	1921
21. Motion de M <sup>mes</sup> Evelyne Strubin, Liliane Johner, MM. Robert Pattaroni, Sami Kanaan, Bernard Lescaze, Jean-Pierre Oberholzer et Jean-Pascal Perler: «Testons le concept du «tous d'accord» (M-107) .....	1923
22. Projet d'arrêté de M <sup>me</sup> Alice Ecuivillon, MM. Bernard Paillard, Jean-Pierre Oberholzer, Jean-Charles Rielle, M <sup>mes</sup> Christina Matthey, Hélène Ecuyer et M. René Winet: «Modification de l'article 78 du règlement du Conseil municipal» (PA-10).....	1930
23. Motion de M. René Winet: «Pour une ville plus propre» (M-110) .....	1935
24. Propositions des conseillers municipaux .....	1944
25. Interpellations .....	1945
26. Questions .....	1945

La mémorialiste:  
*Marguerite Conus*